

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA NIÈVRE

CONSEIL GÉNÉRAL

PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS

1ère Session Ordinaire de 1970

Séance de Mars 1970

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE LA NIEVRE

1ère Session ordinaire de mars 1970

SEANCE DU MERCREDI 18 MARS 1970

Présidences successives de M. Martinet,
doyen d'âge,
et de M. Mitterand, président

Le 18 mars 1970, à dix heures, MM. les membres du Conseil général de la Nièvre se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, à la Préfecture, pour tenir leurs première session ordinaire de 1970.

Sont présents : MM. AUBOIS Barreau, le docteur BENOIST, Bernigaud, le docteur BERRIER, Besson, Chaigneau, Charleuf, Clément, Depierreux, le docteur des ETAGES, Meille le docteur FIÉ, MM. GAUCHÉ, GONTARD, Lepère, Martinet, Mitterand, le docteur MONNEROT, Perronnet, Petit, Saury, Savignat, le docteur SIGNÉ, Theuriot.

M. Lambertin, Préfet de la Nièvre, assiste à la séance.

M. Martinet, doyen d'âge, prend place au fauteuil de la présidence. Il est assisté de M. le docteur Monnerot comme secrétaire d'âge.

OUVERTURE DE LA SESSION

M. le Président d'âge : Je déclare ouverte la première session ordinaire de 1970.

Monsieur le Préfet, Mademoiselle, Messieurs, bien qu'étant passablement fatigué et alité depuis cinq jours, j'espérais une guérison rapide qui, malgré des soins énergiques, n'est pas venue. Aussi, ce matin, je suis sorti de mon lit car je ne voulais pas que vous puissiez supposer un seul instant que je me dérobaiss à mon devoir de président d'âge. Heureusement la voiture du Conseil général est venue me chercher.

Monsieur le Préfet

Mademoiselle

Messieurs

Le privilège de l'âge me vaut l'honneur de présider, pendant quelques instants, la session du Conseil Général qui suit le renouvellement de la moitié de ses Membres.

Je suis, en effet, le doyen d'âge des Conseillers Généraux de la Nièvre et vous voudrez bien m'excuser si j'ajoute que cela représente pour moi, presque un demi-siècle consacré à diverses collectivités, cela représente aussi de nombreux discours et allocutions prononcés, d'autant que ma longue activité s'est déroulée en questions administratives, en questions agricoles et au service de la Musique Locale, Départementale et Régionale.

Soyez cependant bien assurés que je ne profiterai pas de cette Présidence éphémère pour faire de l'éloquence ; je me contenterai ce matin, d'accomplir le devoir attaché à ma charge de Président d'âge, mais avant de remplir ce devoir, je me permettrai tout de même de parler un peu des Conseils Généraux tant critiqués par certains qui les taxent d'Assemblées périmées et complètement inutiles en ces temps modernes.

Eh bien chers collègues ! je ne partage pas du tout cette opinion et je tiens à dire, ici, avec toute ma foi de doyen d'âge, qui représente une certaine expérience, que, bien au contraire, les Assemblées Départementales ont une utilité absolument incontestable parce qu'elles sont, en toutes circonstances, le soutien direct des Communes et que les Conseillers Généraux, élus du peuple, très souvent originaires du Canton, bien connus de leurs administrés qui leur font totale confiance, sont les intermédiaires indispensables entre la population, les Maires et l'Administration.

J'arrive maintenant à mon devoir de Président d'âge que je vais commencer, hélas ! en rendant un suprême hommage à notre collègue qui n'est plus, le Docteur Louis Dubois, emporté prématurément par une implacable maladie, il y a un peu plus d'un mois.

Il a beaucoup souffert physiquement et moralement car étant médecin, il savait très bien que sa maladie se terminerait par une issue fatale.

Pendant 18 ans, le Docteur Louis Dubois s'est activement dévoué pour la gestion de notre Département et par sa façon de servir, par ses qualités de cœur, par son extrême gentillesse, il ne comptait que des amis au Conseil Général.

Pendant 17 ans, nous avons fait partie tous les deux de la Commission Départementale, ces réunions mensuelles durant 17 années, nous avaient permis de bien nous connaître et avaient fait naître entre nous une sincère et très vive amitié aussi, c'est profondément ému que je lui rends cet ultime hommage.

J'adresserai ensuite une bonne pensée aux collègues qui, pour raisons de santé, pour raisons d'âge ou pour convenances personnelles ne se sont pas représentés, il y en a sept et c'est bien la première fois dans les annales du Conseil Général de la Nièvre que sept conseillers sortants n'ont pas sollicité le renouvellement de leur mandat.

J'en rappelle les noms en commençant par les plus âgés.

M. Bouillier - qui a été Conseiller Général du Canton de St-Pierre-le-Moutier pendant 28 ans après avoir été Conseiller d'Arrondissement pendant 6 ans

M. le Docteur Sébillote - qui a été Conseiller Général du Canton de Pouilly-sur-Loire pendant 39 ans

M. Gadoin - qui a été Conseiller Général du canton de Cosne-sur-Loire pendant 25 ans

M. le Docteur Bondoux - qui a été Conseiller Général du canton de Château-Chinon pendant 39 ans

M. Boucomont - qui a été Conseiller Général du canton de Dornes pendant 12 ans

M. Hostier - qui a été Conseiller Général du canton de Pougues-les-Eaux pendant 12 ans

M. Emery - qui a été Conseiller Général du canton de Lormes pendant 6 ans

Ils étaient tous de bons amis, mettant toutes leurs facultés à la disposition de notre Département qu'ils ont toujours servi avec compétence et dévouement. Qu'ils en soient ici, bien vivement remerciés

Il m'est très agréable, à présent, de signaler que les cinq Amis, Conseillers sortants, qui se sont représentés, ont tous été réélus.

Melle le Docteur Fié

M. le Docteur Barbier

M. Petit

M. Lepère

et M. Gauthé

ce qui démontre bien que la majorité des électrices et électeurs de leurs cantons respectifs sont satisfaits de leurs services - Nous sommes très heureux de les voir revenir parmi nous et c'est avec grand plaisir que je leur adresse des félicitations chaleureuses.

Il me reste maintenant à accueillir et complimenter les nouveaux élus.

M. Au Bois	qui remplace M. Bouiller
M. le Docteur Monnerot	qui remplace M. le Docteur Sébillote
M. le Docteur des Etages	qui remplace M. Gadoin
M. le Docteur Signé	qui remplace M. le Docteur Bondoux
M. Gontard	qui remplace M. Boucomont
M. Besson	qui remplace M. Hostier
M. Barreau	qui remplace M. Emery
et M. Saury	qui remplace M. le Docteur Dubois, décédé.

J'espère qu'ils deviendront, eux aussi, de bons amis et que nous travaillerons ensemble dans le calme, en même temps qu'avec ardeur, ayant toujours en vue l'intérêt de notre Département.

Et pour terminer je me permettrai de rappeler que lors de la session d'octobre 1967 qui a suivi le renouvellement triennal des Conseillers Généraux, le Président d'âge était mon très cher Ami, M. Bouiller, dont le dévouement a toujours été exemplaire. Il présidait la Commission Départementale depuis 12 ans, après en avoir été Vice-Président et Membre pendant longtemps, faisait partie de très nombreuses Commissions, ce qui l'obligeait à venir fréquemment à Nevers pour se rendre soit à la Préfecture, soit aux H. L. M., soit aux allocations familiales, etc, etc...

Car il tenait absolument à être présent à toutes les réunions de ces Commissions et en plus de cela, il a totalisé 40 années de fonctions Municipales, dont 33 ans de Maire à Saint-Pierre-le-Moutier, sa ville natale qu'il n'a jamais quittée.

Ce sont vraiment de beaux états de service et je pense qu'il était de mon devoir de vous en faire part.

Cela dit, je me souviens qu'à cette même session d'octobre 1967, M. Bouiller, Président d'âge, avait souhaité la bienvenue à M. le Préfet Lambertin qui venait d'arriver dans notre Département et il avait ajouté "Nous espérons que la Nièvre saura séduire notre nouveau Préfet afin qu'il y demeure plus longuement que les prédécesseurs".

Je suis personnellement très heureux que cet espoir se soit réalisé et je souhaite à mon tour, M. le Préfet, que vous restiez à Nevers encore longtemps et vous pouvez être certain que tous les anciens Conseillers Généraux qui, durant ces presque trois ans, ont pu apprécier vos multiples connaissances et votre gentillesse s'associent à mon souhait.

Il ne me reste plus qu'à conclure mon propos, ce que je fais en disant avec tout mon coeur de fervent républicain.

Vive notre cher Département !

Vive la République !

Vive la France ! (Applaudissements)

M. le Préfet

Monsieur le Président, mademoiselle, messieurs, mes premières paroles seront pour remercier et pour féliciter notre doyen d'âge, M. Martinet, d'être présent ce matin pour assumer avec son dévouement habituel, sa vaillance et son courage physique autant que moral sa charge de président d'âge de l'Assemblée départementale.

En mon nom personnel et au nom de l'administration départementale, je m'associe à l'hommage qui vient d'être rendu une fois de plus à la mémoire de M. le docteur Dubois.

J'exprime mes vœux de prompt rétablissement à M. le docteur Barbier, frappé une deuxième fois dans sa santé depuis le mois de janvier et qui n'est pas aujourd'hui parmi nous.

J'adresse mon salut cordial et la gratitude de l'administration aux conseillers généraux qui volontairement ne se sont pas représentés au suffrage des électeurs et dont M. le président d'âge vient de rappeler les mérites, la longueur des services et le dévouement à la cause des affaires publiques : MM. le docteur Bondoux, Boucoumont, Bouiller, Gadoin, Hostier et le docteur Sébillotte.

J'adresse mes félicitations à ceux d'entre vous qui ont été réélus grâce au renouvellement de la confiance de leurs électeurs : Melle le Docteur Fié, MM. Gauthé, Lepère, le docteur Barbier et Petit, avec qui - M. le doyen d'âge vient de le rappeler - ma collaboration est entrée dans sa troisième année depuis quelques mois de sorte que nous nous connaissons bien et que je leur rends intégralement l'estime qu'en leur nom m'a exprimé M. le président, ainsi qu'à mes collaborateurs de l'administration préfectorale et des administrations départementales.

Je souhaite la bienvenue dans cette maison qui nous est commune et adresse mes félicitations aux nouveaux élus des dernières élections cantonales : MM. Barreau, Besson, Saury, le docteur des Etages, le docteur Monnerot, le docteur Signé, Gontard et Aubois.

Il m'est agréable aussi de féliciter le corps électoral de notre département, comme celui du reste de la France, qui, à l'occasion de cette consultation, a fait preuve d'une participation et d'un civisme accrus. Chacun de nous sait fort bien que le développement industriel et la croissance économique ne sont pas les seules conditions du développement de notre pays dans l'harmonie sociale. Il y faut aussi l'esprit civique et la responsabilité que voudra prendre chaque citoyen à la construction collective. J'exprime à vous tous mon entière confiance en la nécessité et la fécondité de notre oeuvre commune.

Je crois, comme votre président, que ce temps que nous vivons d'universelle remise en cause de tout ne pouvait pas épargner, au moins dans les mots, les départements, les cantons, le préfet, l'institution que nous servons en même temps. Je pense aussi que le département est encore assez solide pour, moyennant peut-être quelques modernisations et perfectionnements, défier un temps plus long que celui qui vient de s'écouler et qui est déjà d'un siècle et demi.

En ce qui concerne notre département de la Nièvre, depuis trois ans avec mes collaborateurs et les chefs et serviteurs de toutes les administrations départementales. Je me suis attaché à tracer les voies qui lui firent retrouver une prospérité un peu perdue.

Grâce à vos travaux, et à la tâche des administrations départementales cette renaissance économique du département s'est fort heureusement esquissée assez largement depuis deux ans malgré certaines déceptions ou certains déboires géographiques ou sectoriels. Je me contenterai aujourd'hui de souligner que, pour la première fois depuis très longtemps dans la Nièvre, les offres d'emploi à la fin de février ont dépassé de plus de 13 pour cent les demandes d'emploi.

Certes, beaucoup reste à faire pour gommer certaines disparités et pour développer ce que vous avez entrepris dans de nombreux domaines. Vous savez comme moi l'importance décisive que peuvent avoir pour le bien-être de chacun dans tous les foyers du département les actions d'avenir que nous serons appelés à déterminer et à conduire ensemble.

Je voudrais maintenant vous parler brièvement des attributions élargies du Conseil général dans une matière fondamentale qui est la planification, attributions qui soulignent aux yeux des populations et de l'opinion publique que le Gouvernement ne considère pas qu'il s'agit d'une institution périmée mais que, bien au contraire, il entend s'appuyer sans cesse davantage sur elle pour l'accomplissement des tâches d'équipement de la nation.

Le décret du 13 janvier 1970 est ainsi conçu :

"Art. 1er - Le Conseil général est associé à la préparation des programmes d'équipement collectif établis en vue de l'élaboration du plan national de développement économique et social et de ses programmes régionaux. A cet effet, le préfet recueille son avis à l'occasion des travaux préliminaires à l'élaboration du programme régional de développement et d'équipement.

"Art. 2 - Le Conseil général est consulté par le préfet sur les priorités à fixer entre les investissements publics pour lesquels des programmes sont établis au niveau du département et, le cas échéant, sur les mesures de nature à assurer la coordination de ces programmes.

"Art. 3^e - Le Conseil général est tenu informé des travaux de recensement des équipements collectifs existants dans le département ainsi que des compte rendus périodiques d'exécution adressés au préfet de région."

J'ai d'ores et déjà pris avec mes collaborateurs et les chefs de service toutes dispositions pour qu'au mois de mai prochain je puisse mettre sous les yeux de l'Assemblée les programmes arrêtés ou proposés pour les équipements financés par l'Etat en 1970.

Je fais observer que depuis deux ans, j'avais déjà pris l'initiative de faire établir chaque année un compte rendu exhaustif et chiffré de l'exécution du plan qui est distribué à chaque membre de votre Assemblée. Je continuerai, bien entendu, à le faire.

Vous aurez vous-mêmes à déterminer, à la session du mois de mai, quelle sera la modalité d'application pratique que vous retiendrez pour que les cas qui se présenteront sûrement et pour lesquels il faudra introduire quelque souplesse dans cette procédure de consultation - par exemple par délégation à la commission départementale - ne soient pas, quand ils apparaissent entre deux sessions, renvoyés à une session ultérieure,

J'ai confiance, mademoiselle, messieurs, en votre volonté d'apporter à ce département l'aide dont il a besoin et en la fécondité de notre tâche commune. Je suis sûr que vous fortifierez ainsi l'espérance mise en lui qui, en ce qui me concerne, est totale. (Applaudissements).

DESIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL
GENERAL, DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE
DES COMMISSIONS INTERIEURES DE TRAVAIL ET D'ETUDES
ET DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES

Rapport de M le Préfet :

J'ai l'honneur de vous rappeler qu'en application de l'article 3 du Règlement Intérieur de votre Assemblée que vous avez approuvé le 13 janvier 1965, le Conseil Général doit procéder à l'ouverture de la session qui suit chaque renouvellement triennal au scrutin secret et à la majorité absolue, à l'élection de son bureau, précédemment composé comme suit :

- Président : M. Mitterand
- Vice-Présidents : MM. Savignat et Depierreux
- Secrétaires : Mr le Dr Sebillote et Perronnet

D'autre part, aux termes de l'article 69 de la loi du 10 août 1871 modifié par la loi n° 64-615 du 26 juin 1964, il vous appartient d'élire les membres de la Commission départementale qui était composée de :

- Président : M. Bouïller
- Vice-Président : M. Martinet
- Secrétaire : M. le Dr Dubois
- Membres : MM. Boucomont, Chaigneau, Gauthé, Lepère

En outre, à la suite des changements intervenus au sein de votre Assemblée, les Commissions intérieures de travail et d'études doivent être elles aussi complétées.

Les 3 Commissions du Conseil Général étaient ainsi composées :

- 1ère Commission - Finances - 8 membres

MM. Gadoin, le Dr Benoist, Chaigneau, le Dr Dubois, Emery, Hostier, Petit, le Dr Sebillote.

- 2ème Commission - Travaux Publics - 8 membres

MM. Perronnet, Bernigaud, le Dr Bondoux, Boucomont, Bouïller, Depierreux, Gauthé, Lepère

- 3ème Commission - Affaires économiques et sociales - 8 membres

MM. le Dr Barbier, le Dr Berrier, Charleuf, Clément, Melle le Dr Fié, Martinet, Savignat, Theuriot.

Enfin, certaines commissions administratives se trouvent maintenant incomplètes et il conviendrait de pourvoir les postes devenus vacants.

Vous trouverez, ci-après, la liste et la composition de ces Commissions avant le renouvellement triennal de l'Assemblée Départementale.

I - Travaux publics - Urbanisme et construction

Comité Nivernais d'aide à la construction

MM. le Dr Benoist
Bouiller
le Dr Dubois
Petit

Commission locale pour la préparation du P. M. E.

M. Savignat
(fait l'objet d'un rapport séparé)
Martinet
Savignat
le Dr Sébillote
Bernigaud

Commission Départementale d'amélioration de l'habitat urbain

M. le Dr Sébillote

Commission Départementale d'urbanisme

MM. le Dr Bondoux
Bernigaud

Conseil d'administration de l'Office Public d'H. L. M.

Mr le Dr Barbier
le Dr Benoist
Bouiller
le Dr Sébillote

Comité départemental des H. L. M.

MM. le Dr Barbier
Bouiller
Clément
Gauthé
Martinet
Perronnet
le Dr Sébillote

Comité départemental des Constructions scolaires

MM. le Dr Barbier
(en qualité de Maire)
(fait l'objet d'un rapport séparé)

Comité Technique départemental des Transports

Titulaires :	MM. Depierreux Lepère Perronnet Emery	Suppléants :	MM. le Dr Bondoux Bouiller Chaigneau Martinet
--------------	--	--------------	--

Commission prévue par l'article 6 de la convention passée avec l'association professionnelle des transports voyageurs de la Nièvre

Titulaires :	MM. le Dr Bondoux Chaigneau	Suppléant :	M. Lepère
--------------	--------------------------------	-------------	-----------

Commission Locale d'aménagement et d'urbanisme

MM. Hostier
Bernigaud

Commission locale pour la préparation du plan de modernisation et d'équipement

M. Savignat

Association nationale pour l'étude et la Communauté de la Loire et de ses affluents

Société d'Economie Mixte d'étude pour la communauté de la Loire et de ses affluents

Titulaire :	M. Gadoin	Suppléants :	MM. Depierreux le Dr Sébillote
-------------	-----------	--------------	-----------------------------------

Commission d'examen des marchés

M. Bouiller

Commission de contrôle et d'examen des travaux

MM. Bouiller
Martinet
Perronnet

Commissions d'adjudication

MM. Bouiller
Martinet

Commission départementale de contrôle des opérations immobilières

M. Bouiller
(fait l'objet d'un rapport séparé)

Commission chargée d'étudier les projets d'utilisation du canal du Nivernais

MM. le Dr Barbier
le Dr Berrier
Perronnet
Chaigneau
Lepère
Charleuf

Commission spéciale pour la nouvelle Préfecture

MM. Bouiller
Martinet
Perronnet
Chaigneau
Charleuf

II - Hygiène et protection de la Santé Publique

Commission de surveillance de la Maison Maternelle départementale

MM. le Dr Dubois
Hostier
Martinet

Commission de surveillance du Foyer départemental de l'Enfance

Mlle le Dr Fié
MM. Martinet
Petit

Commission de surveillance du Sanatorium de Pignelin

MM. Hostier
Martinet
Perronnet
le Dr Sébillote

Commission administrative du Sanatorium de Pignelin qui fonctionnera après application de l'article 25-1 de la loi n° 68-690 du 31 juillet 1968.

MM. le Dr Sébillote en qualité de suppléant du Président du Conseil Général
Perronnet

Commission administrative de l'Hôpital Psychiatrique de la Charité-sur-Loire qui fonctionnera après application de l'article 25-1 de la loi n° 68-690 du 31 juillet 1968

M. le Dr Sébillote en qualité de suppléant du Président de l'Assemblée Départementale
Martinet

Commission départementale de la médaille de la famille française

M. le Dr Berrier

Commission départementale d'admission à l'aide sociale

MM. Bouiller
Martinet
Perronnet

Commission de contrôle de l'aide médicale

MM. le Dr Dubois
le Dr Berrier

Commission d'étude en vue d'améliorer la situation hospitalière des vieillards

MM. le Dr Barbier
le Dr Berrier
Mlle le Dr Fié
M. Theuriot

Conseil départemental d'hygiène

Mlle le Dr Fié
M. Petit

Commission consultative du Laboratoire départemental

Mlle le Dr Fié
MM. Petit
Sébillote

Comité départemental d'éducation sanitaire et sociale de la Nièvre

M. Martinet
Mlle le Dr Fié

Comité départemental de transfusion sanguine

M. le Dr Barbier

Comité de répartition des fonds recueillis au cours de la semaine de Lutte contre le Cancer

Mlle le Dr Fié

Comité départemental de la Ligue nationale française contre le cancer

M. le Dr Barbier

Comité antituberculeux d'entraide et d'éducation sanitaire de la Nièvre

Mlle le Dr Fié

Filiale nivernaise de l'oeuvre Grancher

Mlle le Dr Fié

Conseil de famille des pupilles de la Nièvre

Mlle le Dr Fié

M. Martinet

Commission d'adjudication des vêtements

MM. Charleuf

Martinet

Comité départemental de liaison et de coordination des services sociaux

MM. le Dr Barbier

Charleuf

Theuriot

Comité départemental de la promotion sociale

MM. le Dr Barbier

Savignat

Commission chargée de prendre contact avec l'Association nivernaise pour l'étude et le traitement du diabète et des maladies de la nutrition

MM. le Dr Barbier

le Dr Benoist

Hostier

Comité départemental de la coordination d'aide aux personnes âgées

MM. Martinet

Theuriot

Commission administrative de l'hopital de

Decize : M Perronnet

Nevers : M. Bernigaud

(fait l'objet d'un rapport séparé)

La Charité : M. Martinet

Château-Chinon : M. le Dr B ondoux

Commission administrative de l'hospice de

Saint-Pierre-le-Moutier : M. Bouiller

Varzy : M. Savignat

(fait l'objet d'un rapport séparé)

Conseil départemental de la protection de l'enfance

M. Martinet

Commission administrative de la maison de retraite de

St-Benin d'Azy : M. le Dr Dubois

La Charité-sur-Loire : MM. le Dr Sébillote

Martinet

Cercy-la-Tour : M. Charleuf (fait l'objet d'un rapport séparé)

Commission de Surveillance de l'école d'infirmières de la Croix-Rouge de Nevers

M. le Dr Barbier

III - Education Nationale et Beaux-Arts

Conseil départemental de l'enseignement primaire

MM. Bouiller

Hostier

Theuriot

Martinet

(fait l'objet d'un rapport séparé)

Comité départemental de l'enseignement technique

MM. Savignat

Hostier

Conseil d'administration du Collège national technique de Nevers

M. Hostier

Conseils des établissements d'enseignement public du niveau du second degré

Ecole Normale Mixte de Nevers

C. E. G. de La Machine

C. E. G. de Luzy

MM. Martinet et Hostier

Petit

le Dr Benoist

C. E. G. de Fourchambault	MM. Depierreux
C. E. S. de Chateau-Chinon	Mitterand
C. E. S. de Decize	Perronnet
C. E. S. de la Charité-sur-Loire	Martinet
C. E. S. de Nevers Victor-Hugo	Martinet
C. E. S. de Nevers Montôts	Martinet
C. E. T. de Varzy Corbigny	Savignat
C. E. T. de Decize	Perronnet
C. E. T. de Nevers Montôts et annexe de Fourchambault	Bernigaud
Lycée Jules Renard Nevers	Bernigaud
Lycée de Nevers Banlay	Bernigaud
Lycée Jean Jaurès Nevers	Bernigaud
Lycée de Cosne-sur-Loire	Gadoin
Lycée de Clamecy	le Dr Barbier
Lycée de la Charité-sur-Loire	Martinet
C. E. G. de Cercy-la-Tour	Charleuf
C. E. G. de Corbigny	le Dr Berrier
C. E. G. de Donzy	Clément
C. E. G. de Dornes	Boucomont
C. E. G. de Guérisny	Hostier
C. E. G. d'Imphy	Bernigaud
C. E. G. Lormes	Emery
C. E. G. Moulins-Engilbert	Lepère
C. E. G. Montsauche	Mitterand
C. E. G. Pouilly-sur-Loire	le Dr Sébillote
C. E. G. Premery	Depierreux
C. E. G. St-Amand-en-Puisaye	le Dr Fié
C. E. G. St-Pierre-le-Moutier	Bouiller
C. E. G. St-Saulge	Theuriot
C. E. G. Varzy	Savignat

Commission départementale de protection des mineurs à l'occasion des vacances scolaires et des loisirs

M. Gauthé

Commission de surveillance des colonies de vacances

M. le Dr Bondoux
Depierreux
le Dr Berrier
Mlle le Dr Fié
MM. Petit
Perronnet

Association "Nièvre-Tourisme"

MM. le Dr Barbier
le Dr Bondoux
Boucomont
Bernigaud
Chaigneau
Clément

MM. Depierreux
le Dr Dubois
Lepère
Perronnet
le Dr Sébillote
Gauthé

Commission d'achat d'oeuvres d'art

MM. Mitterand
le Dr Dubois
Hostier

Commission départementale des Sites, Perspectives et Paysages

MM. le Dr Dubois
le Dr Berrier
(fait l'objet d'un rapport séparé)

Conseil de perfectionnement du centre public d'orientation professionnelle

M. Martinet

Comité de direction du Centre régional de documentation scolaire et professionnelle

M. Martinet

Commission départementale de l'action touristique

M. le Dr Barbier

Association régionale du Morvan

M. Gauthé

Commission départementale des bourses nationales d'études

M. Bouiller

Conseil d'administration de l'association "Maison de la Culture" à Nevers

MM. Bernigaud
Benoist

Commission chargée de prendre contact avec le Conseil Général de la Seine pour l'aménagement des abords du Lac de Pannecière

MM. le Dr Benoist
le Dr Bondoux
le Dr Dubois

Comité départemental de l'inventaire des monuments et richesses artistiques de la France

Titulaire : M. Savignat

Suppléant : M. le Dr Barbier

Commission chargée des questions de transports scolaires

MM. Clément
Depierreux
Emery
Lepère
Petit

IV - Agriculture - Commerce - Industrie

Comices agricoles

Chateau-Chinon

MM. le Dr Dubois
Lepère
Theuriot

Nevers

MM. Perronnet
Boucomont
Petit

Cosne-sur-Loire

MM. Gadoin
Martinet
Depierreux

Clamecy

MM. le Dr Barbier
Chaigneau
le Dr Berrier

Conseil de perfectionnement de l'école d'enseignement ménager agricole de Plagny

MM. Boucomont
Bernigaud

Conseil d'administration du Groupement de défense sanitaire du cheptel nivernais

MM. Gauthé titulaires
Clément
Bernigaud Suppléant

Commission départementale de constatation des salaires normaux et courants

MM. Bouiller
Depierreux

Comité de gestion du Fonds de solidarité des Houillères du Bassin de Blanzly

MM. Perronnet

Conseil d'administration des Houillères du Bassin de Blanzy

MM. Perronnet

Commission d'enquête pour la défense de la forêt morvandelle

MM. le Dr Bondoux
Emery
Mitterand

Commission technique sanitaire agricole

M. Clément

Comité départemental de l'Enseignement et de formation professionnelle agricole

MM. Savignat Titulaire
Boucomont Suppléant

Commission consultative départementale des bourses de l'enseignement agricole

MM. Savignat
Boucomont

Commission administrative du service départemental d'entretien des réseaux d'eau ruraux

MM. le Dr Benoist
le Dr Dubois
Hostier
Savignat

Commission de recensement des votes aux élections à la Chambre de Métiers

MM. Bouillier
Perronnet

Comité départemental de développement agricole

M. Savignat

Conseil d'action et de perfectionnement du Foyer du Progrès agricole de Clamecy

M. le Dr Barbier

Conseil d'action et de perfectionnement du Foyer du Progrès agricole de Cosne

M. Clément

Commission départementale des structures agricoles

Titulaire : M. Savignat

Suppléant : M. Theuriot

Comité départemental d'expansion économique

MM. le Dr Barbier
le Dr Benoist
Chaigneau
Clément

Comité régional d'expansion économique

MM. Mitterand
Chaigneau
Savignat
le Dr Barbier

Commission de développement économique régional

MM. Mitterand
le Dr Benoist

Commission départementale d'équipement

1ère section (Equipement scolaire, Culturel et Sportif) :

MM. Hostier
Clément

et à titre consultatif, pour l'examen du Plan d'Equipement Sportif et Socio-Educatif :

M. Emery

2ème section (Equipement Sanitaire et Social) :

MM. le Dr Dubois
Lepère

3ème section (Equipement Agricole, Forestier et Rural) :

MM. Boucomont
Savignat

4ème section (Transports, Communications et Tourisme) :

MM. Bernigaud
Depierreux

et à titre consultatif, pour l'examen des questions touristiques :

M. Emery

5ème section (Equipement Urbain, Constructions, Postes et Télécommunications et autres Equipements Publics) :

MM. Petit
Perronet

Commission d'étude sur l'organisation de la pêche en Lozère

MM. Bernigaud
Barbier
Theuriot
Petit
Charleuf
Emery
Bondoux

Commission de l'aéroport de Nevers - Fourchambault

MM. le Dr Barbier
Bernigaud
Hostier
Chaigneau

Comité d'études et de recherches pour la décentralisation industrielle

MM. le Dr Benoist
Depierreux
Hostier
Charleuf
Emery
Clément

Commission chargée d'établir des contacts avec le groupement d'activité économique Berry-Nivernais-Bourbonnais

MM. Mitterand
Gadoin
Bernigaud
le Dr Benoist
Hostier

Conseil d'administration du Lycée agricole de Magny-Cours

MM. Savignat
Theuriot
Boucomont

Commission technique consultative de la gare routière publique de voyageurs de Nevers

MM. Petit
Bernigaud (suppléant)

V - Divers

Commission administrative d'incendie

Titulaires : MM. Martinet
Emery
Petit

Suppléants : le Dr Berrier
Theuriot
Charleuf

Commission départementale de sécurité

M. Martinet

Commission spéciale de lutte contre les incendies de forêts

MM. Petit
Charleuf

Commission de surveillance de la maison d'arrêt de Nevers

M. Martinet

Commission spéciale des Settons

MM. Benoist
Lepère
Emery

Commission départementale de réforme des agents des collectivités locales

Titulaires : MM. Clément
Depierreux

Suppléants : MM. Bouillier
Martinet

Commission départementale de classement des débits de tabac

M. Charleuf
(fait l'objet d'un rapport séparé)

Commission d'examen des comptes départementaux

MM. Martinet
Chaigneau
Petit

Commission de lutte contre le rat musqué

M. Clément

Commission de sauvegarde des libertés locales

MM. Mitterand
le Dr Benoist
Gadoin
Lepère
Hostier

Commission consultative départementale de la protection civile

MM. Mitterand
Petit (titulaire)
Perronnet (suppléant)

Commission départementale de la circulation

M. Perronnet

Commission spéciale du circuit automobile de Magny-Cours

MM. Chaigneau
le Dr Benoist
Bouiller
Boucomont
le Dr Barbier
Petit

Conférence régionale des P. et T.

M. Petit

Conseil départemental du service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre

M. Perronnet

Commission chargée de suivre l'aménagement touristique et sportif du Morvan

MM. Benoist
Lepère
Emery
Barbier

DESIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL DE LA
COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMMISSIONS INTERIEURES
DE TRAVAIL ET D'ETUDES ET DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES

Rapport de M. Clément :

Votre 3ème commission vous propose de composer les différentes commissions comme suit :

ELECTION DU BUREAU

- M. le Président d'âge : Nous sommes réunis aujourd'hui pour élire le bureau du Conseil général qui aux termes du règlement, sera en place pour trois ans.
- M. le Dr Benoist : Le groupe socialiste présente la candidature de M. François Mitterand à la présidence du Conseil général.
- M. Besson : M. Perronnet et moi-même voterons pour M. François Mitterand. Je rappelle qu'à l'occasion du deuxième tour des élections cantonales les républicains ont manifesté volontairement leur union en faveur des candidats uniques de la gauche. C'est pour respecter cette union que le groupe communiste votera pour M. Mitterand.

M. Theuriot : La Convention des institutions républicaines présente également la candidature de M. François Mitterand à la présidence du Conseil général.

ELECTION DU PRESIDENT

M. le président d'âge ouvre le scrutin pour l'élection du président.

(M. le docteur Monnerot est désigné pour exercer les fonctions de scrutateur).

(Les bulletins de vote sont recueillis. - M. le scrutateur en fait le dépouillement).

M. le président d'âge proclame le résultat du scrutin :

Nombre de votants.	23
Suffrages exprimés.	22
Majorité absolue.	12

Ont obtenu :

M. Mitterand. 22 voix

M. Mitterand ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Président du Conseil général. (*Vifs applaudissements*).

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

M. Savignat : Je tiens à préciser que je ne suis pas candidat à la vice-présidence ni à la commission départementale.

Je profite de cette occasion pour remercier mes collègues qui, pendant dix-huit ans, m'ont accordé leur confiance. Mais je pense qu'au bout d'un certain nombre d'années il faut laisser la place à d'autres alors que l'évolution galope et qu'on ne peut plus que trotter.

M. Mitterand : M. Savignat m'a fait savoir à plusieurs reprises qu'il ne souhaitait pas poursuivre son mandat de vice-président. Je tiens à dire que le groupe politique auquel j'appartiens, très élargi par les amitiés personnelles qui se portent vers M. Savignat, lui apporterait ses suffrages en signe de gratitude et d'estime s'il posait sa candidature à la vice-présidence.

Je tiens à souligner à M. Savignat que sa décision ne dépend que de lui et que ses collègues sont prêts à lui renouveler leur confiance ?

- M. Savignat* : Je vous remercie monsieur Mitterand, mais j'ai pris une décision que je dois maintenir. Je laisse ma place à d'autres qui sauront donner un sang nouveau à notre assemblée.
- M. le Dr Benoist* : Le groupe socialiste présente la candidature de M. Depierreux à la deuxième vice-présidence du Conseil général.
- M. le Dr Berrier* : Je pose la candidature de M. Chaigneau à la première vice-présidence.
- M. Besson* : Le groupe communiste est disposé à appuyer ces deux candidatures.
- M. le Dr Benoist* : Le groupe socialiste également.
- M. Theuriot* : Il serait bon que les bulletins de vote portent la mention devant le nom de chaque candidat : premier ou deuxième vice-président, de façon qu'il n'y ait pas de confusion au moment du dépouillement.
- M. le Président d'âge* : C'est le nombre de voix obtenu qui distingue le premier vice-président du second.
- M. Saury* : Je propose que nous votions séparément pour le premier et pour le deuxième vice-président.
- M. Mitterand* : La procédure qui est proposée a l'inconvénient d'obliger ceux d'entre nous qui désirent voter pour les deux vice-présidents de rayer le nom de l'un d'eux s'ils veulent marquer leur préférence. Personnellement je n'ai à rayer ni l'un ni l'autre. Ce faisant, je ne marque pas ma préférence. Il faudrait donc que les deux candidats s'entendent avant le scrutin.
- M. le Dr Benoist* : Au nom du groupe socialiste, j'ai posé la candidature de M. Depierreux à la deuxième vice-présidence.
- M. Depierreux* : Suivant la proposition de M. le Dr Benoist, je pose effectivement ma candidature à la deuxième vice-présidence.
- M. Bernigaud* : Puisqu'il y a accord entre les deux candidats, le nombre des voix qui sera obtenu n'a plus d'importance.
- M. le Président d'âge* : Désirez-vous procéder à deux scrutins différents ?
- M. Mitterand* : Ce n'est pas nécessaire puisque les candidats sont d'accord entre eux.
- M. Barreau* : Si, malgré cet accord tacite, le candidat à la première vice-présidence a moins de voix que le deuxième, que se passera-t-il ? Il serait préférable de procéder à deux scrutins successifs.
- M. Bernigaud* : Appliquons le règlement.
- M. le Préfet* : Le règlement laisse le choix.
- M. Besson* : A mon avis, le problème est réglé. Quel que soit le nombre de voix obtenues par les deux candidats, M. Chaigneau sera premier vice-président et M. Depierreux deuxième vice-président.
- M. Savignat* : Depuis vingt-cinq ans que le siège dans cette assemblée, nous avons toujours désigné les vice-présidents par le même scrutin. Celui qui obtenait le plus grand nombre de voix était considéré comme le premier vice-président. Que dit le règlement à ce sujet ?

M. le Préfet : Le règlement dit que les vice-présidents et les secrétaires sont élus au scrutin de liste ou au scrutin individuel.

M. le Président d'âge : Je consulte l'Assemblée sur le scrutin de la liste.

(L'Assemblée, consultée, se prononce à la majorité en faveur du scrutin de liste)

M. le président d'âge ouvre le scrutin pour l'élection de deux vice-présidents.

(Les bulletins de vote sont recueillis. - M. le scrutateur en fait le dépouillement).

M. le président d'âge proclame le résultat du scrutin :

Nombre de votants. 24
Suffrages exprimés. 23
Majorité absolue. 12

Ont obtenu :

MM. Chaigneau. 22 voix
Depierreux. 15 voix
Lepère. 2 voix
Savignat. 1 voix

MM. Chaigneau et Depierreux ayant obtenu la majorité absolue des suffrages sont proclamés vice-présidents du Conseil général. (Applaudissements).

ELECTION DES SECRETAIRES

M. Theuriot : La Convention des institutions républicaines pose la candidature de M. Lepère. Si M. Perronnet est à nouveau candidat, la C.I.R votera en sa faveur.

M. Besson : M. Perronnet est candidat et le groupe communiste votera pour les deux candidats proposés.

M. le Dr Benoist : Le groupe socialiste également.

M. le président d'âge ouvre le scrutin pour l'élection de deux secrétaires.

(Les bulletins de vote sont recueillis - M. le scrutateur en fait le dépouillement).

M. le président d'âge proclame le résultat du scrutin :

Nombre de votants. 24
Suffrages exprimés. 22
Majorité absolue. 12

Ont obtenu :

MM. Perronnet 22 voix
Lepère 18 voix
Gontard 1 voix

MM. Perronnet et Lepère ayant obtenu la majorité absolue des suffrages sont proclamés secrétaires du Conseil général.

(M. Martiner, président d'âge, cède le fauteuil à M. Mitterand, Président. MM. Chaigneau et Depierreux, vice présidents, MM. Perronnet et Lepère, secrétaires, prennent place au bureau).

M. le Président

: Mademoiselle, messieurs, je tiens à vous remercier de la confiance que vous avez bien voulu me témoigner en m'élisant à nouveau président du Conseil général de la Nièvre.

Je remercie également M. Martiner, notre doyen d'âge, d'avoir bien voulu nous recevoir dans cette maison et de nous avoir adressé des propos à la fois aimables et sérieux.

Je félicite enfin mes collègues du bureau qui viennent d'être élus avec moi-même.

Je ne vous ferai pas un discours qui serait inutile en la circonstance. Sachez simplement qu'après six années la majorité qui s'est dessinée représente pour moi une joie dans la mesure où elle exprime une confiance de la population dans la politique au nom sens du terme que j'essaie avec vous de mettre en oeuvre.

Il arrivera certes un moment où, à l'image de M. Savignat, il faudra que chacun de nous ait la sagesse de comprendre que la vie tourne et que de nouvelles générations ont bien le droit en même temps que le devoir d'assumer elles-mêmes leurs responsabilités.

Je ne veux pas terminer cette allocution de simple convenance et de simple courtoisie à l'égard du Conseil général sans dire que le nouveau bureau continuera auprès de M. le Préfet de la Nièvre et des hauts fonctionnaires du département d'assumer sa fonction avec le sens de la coopération et de l'effort commun et d'entretenir des relations personnelles agréables. Je vous remercie (Applaudissements).

A l'ordre du jour de cette session sont inscrites quelques questions qui seront examinées lorsque la nomination de vos commissions aura été effectuée.

Je vous rappelle, en particulier à l'intention des nouveaux conseillers, qu'il existe au sein du Conseil général quatre commissions importantes : tout d'abord la commission départementale qui est chargée de remplacer l'Assemblée départementale dans l'intervalle des sessions lorsque des décisions intéressant la gestion quotidienne doivent être prises. M. Bouiller était le président de cette commission. A ce titre il a rendu d'éminents services au département.

Les trois autres commissions sont : la commission des finances dite première commission, la commission des travaux dite deuxième commission, la commission des affaires économiques et sociales dite troisième commission. Chacune de ces trois commissions compte huit membres. Chaque conseiller général doit en faire partie.

La commission départementale est composée de sept membres. Nous avons adopté à son égard un règlement intérieur qui s'ajoute à la loi pour qu'une certaine rotation ait lieu en son sein, pour qu'aucun conseiller général n'y reste à demeure ou plus longtemps qu'il ne convient et pour que les quatre arrondissements administratifs, en tout cas les trois arrondissements politiques, y soient représentés.

Comme la commission départementale est composée de sept membres, donc un nombre impair, trois arrondissements ont deux représentants et le quatrième n'en a qu'un.

Outre ces quatre commissions, il existe une commission d'équipement dont nous parlerons plus tard.

D'autre part, le Conseil général doit être représenté par deux de ses membres au sein de la commission de développement économique régional, c'est-à-dire la Coder de Bourgogne.

Enfin, un grand nombre de commissions administratives devront faire l'objet d'un examen afin que les postes devenus vacants soient pourvus.

Certains de nos collègues ont demandé qu'une suspension de séance ait lieu avant de procéder à la nomination de ces diverses commissions. Avant le déjeuner, nous pourrions désigner les membres des quatre grandes commissions et, cet après-midi, l'Assemblée sera appelée à statuer sur les quelques dossiers qui figurent à notre ordre du jour et à entendre deux communications de M. le Préfet.

M. le Préfet

Je rappelle que la commission spéciale du lac des Settons doit se réunir cet après-midi à 14 heures 45. M. Emery qui en faisait partie doit être remplacé dès ce matin.

M. le Président

Il y sera procédé dès que les quatre grandes commissions auront été désignées.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à onze heures trente, est reprise à douze heures vingt).

NOMINATION DES COMMISSIONS

M. le Président

Nous allons procéder à la nomination de la commission des finances.

Je suis saisi de dix candidatures, celles de MM. Petit, Theuriot, le docteur Benoist, Savignat, Saury, Charleuf, le docteur Berrier, Auboiss,

le docteur Monnerot, Besson, pour huit postes.

M. le président ouvre le scrutin pour l'élection de la commission des finances.

(M. Lepère, secrétaire, est désigné pour exercer les fonctions de scrutateur).

(Les bulletins de vote sont recueillis. - M. le scrutateur en fait le dépouillement).

M. le président proclame le résultat du scrutin :

Nombre de votants.	24
Suffrages exprimés.	24
Majorité absolue.	13

Ont obtenu :

MM. Petit	24 voix
le docteur Benoist.	22 voix
Besson.	21 voix
le docteur Berrier.	21 voix
Charleuf.	21 voix
Saury.	21 voix
Theuriot.	20 voix
Savignat.	20 voix
Aubois.	9 voix
le docteur Monnerot.	5 voix
Perronnet.	1 voix
le docteur des Etages.	1 voix
Clément.	1 voix

MM. Petit, le docteur Benoist, Besson, le docteur Berrier, Charleuf, Saury, Theuriot et Savignat ayant obtenu la majorité absolue sont nommés membres de la commission des finances.

M. le président ouvre le scrutin pour l'élection des membres de la commission des travaux.

(Les bulletins de vote sont recueillis. - M. le scrutateur en fait le dépouillement).

M. le président proclame le résultat du scrutin :

Nombre de votants.	24
Suffrages exprimés.	24
Majorité absolue.	13

Ont obtenu :

MM. Perronnet.	24 voix
Bernigaud.	24 voix
Depierreux.	19 voix
Gauthé.	24 voix
Lepère.	23 voix
Aubois.	22 voix

Barreau. 23 voix
Gontard. 23 voix
le docteur Monnerot. 2 voix
le docteur Signé. 1 voix
le docteur des Etages. 1 voix
Saury. 1 voix

MM. Perronnet, Bernigaud, Depierreux, Gauthé, Lepère, Auboïs, Barreau, Gontard ayant obtenu la majorité absolue des suffrages sont nommés membres de la commission des travaux.

M. le président ouvre le scrutin pour l'élection de la commission des affaires économiques et sociales.

(Les bulletins de vote sont recueillis. - M. le scrutateur en fait le dépouillement).

M. le président proclame le résultat du scrutin :

Nombre de votants. 24
Suffrages exprimés. 24
Majorité absolue. 13

Ont obtenu :

MM. le docteur Barbier. 24 voix
Clément. 23 voix
Mlle le docteur Fié. 24 voix
Martinet. 24 voix
le docteur Signé. 24 voix
le docteur Monnerot. 19 voix
Chaigneau. 24 voix
le docteur des Etages. 24 voix

MM. le docteur Barbier, Clément, Mlle le docteur Fié, MM. Martinet, le docteur Signé, le docteur Monnerot, Chaigneau et le docteur des Etages ayant obtenu la majorité absolue des suffrages sont nommés membres de la commission des affaires économiques et sociales.

M. le Président : Nous allons maintenant procéder au remplacement de M. Emery à la commission spéciale des Settons.

M. Barreau : Au nom de la convention des institutions républicaines, je pose la candidature de M. Saury.

M. le Président : Plusieurs commissions s'occupent du lac des Settons. La représentation du Conseil général à l'association du Morvan est assurée automatiquement par les conseillers généraux du Morvan, c'est-à-dire MM. Barreau, Lepère, le docteur Benoist, le docteur Signé et moi-même. Ces cinq conseillers sont membres de l'association du Morvan.

La commission au sein de laquelle siégeait M. Emery est une commission interne au Conseil général. Elle est chargée des travaux prévus au lac des Settons à concurrence d'un crédit de 300 millions d'anciens francs.

Il n'y a pas d'opposition à la candidature de M. Saury ? . . .

M. Saury est désigné en remplacement de M. Emery.

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président propose aux commissions de se réunir à quinze heures pour l'élection de leur bureau, de tenir une séance privée à seize heures pour entendre deux communications de M. le Préfet et au Conseil général de tenir sa prochaine séance publique à l'issue de la séance privée.

Cette proposition est adoptée.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à treize heures vingt, est reprise à dix-sept heures cinquante cinq).

COMMISSION DEPARTEMENTALE - NOMINATION

M. le Président : Je me permets de rappeler que le Conseil général a décidé, au cours de sa séance du 5 octobre 1967, de procéder, afin d'établir une meilleure répartition géographique, à un roulement entre les membres de la Commission départementale de façon que le maximum de conseillers généraux puisse en faire partie au cours de leur mandat.

La règle qui a été ainsi établie a pour but d'éviter que ne se produisent des incrustations au sein de la Commission départementale qui effectue le travail fondamental du Conseil général.

Par ailleurs, vous savez que les parlementaires ne peuvent en faire partie. C'est le cas pour M. le docteur Barbier, le docteur Benoist et moi-même.

En outre, le règlement intérieur prévoit que les quatre arrondissements administratifs du département doivent y être représentés. Trois d'entre eux sont représentés par deux membres de la Commission départementale, le quatrième n'ayant qu'un représentant puisque l'effectif de cette commission est de sept. A la suite de la dernière répartition par rotation, c'est l'arrondissement de Cosne qui n'avait qu'un représentant.

Les candidatures qui seront présentées devront tenir compte de ces règles. Le problème est de savoir quel est l'arrondissement qui, cette année, n'aura qu'un représentant. Je vous rappelle qu'avant l'arrondissement de Cosne c'était l'arrondissement de Clamecy qui n'avait qu'un représentant.

M. Savignat : M. Chaigneau qui fait partie de l'arrondissement de Clamecy aura le droit, en qualité de vice-président, de siéger à la Commission départementale comme je le faisais moi-même lorsque j'étais vice-président.

M. Depierreux : D'après le sens de rotation qui a été observé jusqu'à maintenant, après les arrondissements de Clamecy et de Cosne, c'est l'arrondissement de Nevers qui devrait n'avoir qu'un représentant.

M. le Président : Je vous rappelle que les membres sortants de la Commission départementale sont MM. Chaigneau, Gauthé et Lepère. N'oubliez pas non plus que les membres de cette commission, étant donné la fréquence des réunions, ne doivent pas être trop éloignés de Nevers.

M. Chaigneau : Pour faciliter les choses, je suis disposé à retirer ma candidature.

M. le Président : Comme je n'ai pas le droit de siéger à la Commission départementale puisque je suis parlementaire, vous bénéficiez d'une délégation permanente en mon nom.

Quelles sont les autres candidatures ?...

Je vous signale que dès l'année prochaine deux membres de la Commission départementale devront être remplacés et ainsi de suite. Il n'y a donc pas lieu de vous précipiter dès la première année de votre mandat.

M. Chaigneau étant délégué permanent, les candidats pour l'arrondissement de Château-Chinon sont MM. Charleuf et Lepère, pour l'arrondissement de Nevers MM. Petit et Bernigaud, pour l'arrondissement de Cosne MM. Depierreux et Mlle le docteur Fié, pour l'arrondissement de Clamecy M. Gauthé.

Le scrutin pour la nomination de la Commission départementale est ouvert.

(Les bulletins de vote sont recueillis. - M. le scrutateur en fait le dépouillement).

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants.	22
Suffrages exprimés.	22
Majorité absolue.	12

MM. Charleuf, Lepère, Petit, Bernigaud, Depierreux, Mlle le docteur Fié, M. Gauthé ayant obtenu la majorité absolue des suffrages sont nommés membres de la Commission départementale.

ELECTION DES BUREAUX DE COMMISSIONS

M. le Président : Voici le résultat de l'élection des bureaux de commissions :

Première commission : président, M. le docteur Benoist ; vice-présidents MM. Theuriot et Besson ; rapporteur, M. Saury.

Deuxième commission : président, M. Perronnet ; vice-président, M. Lepère.

Troisième commission : président, M. le docteur Barbier ; vice-président, M. Clément ; secrétaires, M. le docteur des Etages.

DESIGNATION DES COMMISSIONS
ADMINISTRATIVES DU CONSEIL GENERAL

M. Clément : Votre troisième commission vous propose de procéder aux désignations ci-après :

I - Travaux publics - Urbanisme et construction

Comité nivernais d'aide à la construction : MM. le Dr Benoist, Besson, Auboïs, Petit, Martinet, Chaigneau, Gontard, Bernigaud.

Commission départementale d'amélioration de l'habitat urbain : M. Auboïs

Commission départementale d'urbanisme : MM. Auboïs, Bernigaud.

Conseil d'administration de l'Office public d'H.L.M. : M. le Dr Barbier, le Dr Benoist, Bernigaud, Saury.

Comité départemental des H.L.M. : MM. le Dr Barbier, Auboïs, Clément, le Dr des Etages, Martinet, Perronnet, le Dr Monnerot.

Comité technique départemental des transports : Titulaires, MM. Depierreux, Lepère, Perronnet, Barreau ; suppléants, MM. le Dr Signé, Auboïs, Chaigneau, Martinet.

Commission prévue par l'article 6 de la convention passée avec l'association professionnelle des transports voyageurs de la Nièvre : Titulaires, MM. le Dr Signé, Chaigneau ; suppléant, M. Lepère.

Commission locale d'aménagement et d'urbanisme : MM. Besson, Bernigaud.

Commission locale pour la préparation du plan de modernisation et d'équipement : M. Savignat

Association nationale pour l'étude de la Communauté de la Loire et de ses affluents : M. le docteur Monnerot.

Société d'économie mixte d'étude pour la communauté de la Loire et de ses affluents : Titulaire, M. le docteur des Etages ; suppléants, MM. Depierreux, le docteur Monnerot.

Commission d'examen des marchés : MM. Martinet, Petit

Commission de contrôle et d'examen des travaux : MM. Petit, Martinet, Perronnet.

Commission d'adjudication : MM. Petit, Martinet.

Commission chargée d'étudier les projets d'utilisation du canal du nivernais : MM. le Dr Barbier, le Dr Berrier, Perronnet, Chaigneau, Lepère, Charleuf, Saury.

Commission spéciale pour la nouvelle préfecture : MM. Auboïs, Martinet, Perronnet, Chaigneau, Charleuf.

II - Hygiène et protection de la santé publique

Commission de surveillance de la maison maternelle départementale : MM. Petit, Besson, Martinet.

Commission de surveillance du foyer départemental de l'enfance : Mlle le Dr Fié, MM. Martinet, Petit.

Commission de surveillance du sanatorium de Pignelin : MM. Besson, Martinet, Perronnet, le Dr Monnerot.

Commission administrative du sanatorium de Pignelin qui fonctionnera après application de l'article 25-1 de la loi n° 68-690 du 31 juillet 1968 : Mlle le Dr Fié, en qualité de suppléant du président du Conseil général, M. Perronnet.

Commission administrative de l'hôpital psychiatrique de La Charité-sur-Loire qui fonctionnera après application de l'article 25-1 de la loi n° 68-690 du 31 juillet 1968 : MM. le docteur Monnerot, en qualité de suppléant du président de l'Assemblée départementale, M. Martinet.

Commission départementale de la médaille de la famille française : M. le Dr Berrier.

Commission départementale d'admission à l'aide sociale : MM. Lepère, Martinet, Perronnet.

Commission de contrôle de l'aide médicale : MM. le Dr Berrier, Gontard.

Commission d'étude en vue d'améliorer la situation hospitalière des vieillards : MM. le Dr Barbier, le Dr Berrier, Mlle le Dr Fié, M. le Dr des Etages.

Conseil départemental d'hygiène : Mlle le Dr Fié, M. Petit

Commission consultative du laboratoire départemental : Mlle le Dr Fié, M. Petit, M. le Dr Monnerot.

Comité départemental d'éducation sanitaire et sociale de la Nièvre : M. Martinet, Mlle le Dr Fié.

Comité départemental de transfusion sanguine : M. le Dr Barbier.

Comité de répartition des fonds recueillis au cours de la semaine de lutte contre le cancer : Mlle le Dr Fié.

Comité départemental de la Ligue nationale française contre le cancer : M. le Dr Barbier.

Comité antituberculeux d'entraide et d'éducation sanitaire de la Nièvre : Mlle le Dr Fié.

Filiale nivernaise de l'oeuvre Grancher : Mlle le Dr Fié.

Conseil de famille des pupilles de la Nièvre : Mlle le Dr Fié, M. Besson.

Commission d'adjudication des vêtements : MM. Charleuf et Martinet.

Comité départemental de la liaison et de coordination des services sociaux : MM. le Dr Barbier, Charleuf, Theuriot.

Comité départemental de la promotion sociale : MM. le Dr Barbier, Savignat.

Commission chargée de prendre contact avec l'association nivernaise pour l'étude et le traitement du diabète et des maladies de la nutrition : MM. le Dr Barbier, le Dr Benoist, le Dr des Etages.

Comité départemental de la coordination d'aide aux personnes âgées : MM. le Dr Signé, Theuriot.

Conseil départemental de la protection de l'enfance : M. Martinet.

Commission de surveillance de l'école d'infirmières de la Croix-Rouge de Nevers :
M. le Dr Barbier.

III - Education nationale et Beaux-Arts

Comité départemental de l'enseignement technique : MM. Savignat, Besson.

Conseil d'administration du collège national technique de Nevers : M. Besson

Conseils des établissements d'enseignement public du niveau du second degré :

Ecole normale mixte de Nevers : MM. Martinet et Besson ;

C. E. G. de la Machine : M. Petit ;

C. E. G. de Luzy : M. le Dr Benoist ;

C. E. G. de Fourchambault : M. Besson ;

C. E. S. de Château-Chinon : M. le Dr Signé ;

C. E. S. de Decize : M. Perronnet ;

C. E. S. de la Charité-sur-Loire : M. Martinet ;

C. E. S. de Nevers Victor-Hugo : M. Martinet ;

C. E. S. de Nevers Montôts : M. Martinet ;

C. E. T. de Varzy-Corbigny : MM. Savignat et le Dr Berrier ;

C. E. T. de Decize : M. Perronnet ;

C. E. T. de Nevers Montôts et annexe de Fourchambault : M. Bernigaud ;

Lycée Jules Renard de Nevers : M. Bernigaud ;

Lycée de Nevers-Banlay : M. Bernigaud ;

Lycée Jean-Jaurès Nevers : M. Bernigaud ;

Lycée de Cosne-sur-Loire : M. le Dr des Etages ;

Lycée de Clamecy : M. le Dr Barbier ;

Lycée de la Charité-sur-Loire : M. Martinet ;

C. E. G. de Cercy-la-Tour : M. Charleuf ;

C. E. G. de Corbigny : M. le Dr Berrier ;

C. E. G. de Donzy : M. Clément ;

C. E. G. de Dornes : M. Gontard ;

C. E. G. de Guérigny : M. Besson ;

C. E. G. d'Imphy : M. Bernigaud ;

C. E. G. de Lormes : M. Barreau ;

C. E. G. de Moulins-Engilbert : M. Lepère ;

C. E. G. de Montsauche : M. Mitterand ;

C. E. G. de Pouilly-sur-Loire : M. le Dr Monnerot ;

C. E. G. de Premery : M. Depierreux ;

C. E. G. de Saint-Amand-en-Puisaye : M. le Dr Fié ;

C. E. G. de Saint-Pierre-le-Moutier : M. Aubois ;

C. E. G. de Saint-Saulge : M. Theuriot ;

C. E. G. de Varzy : M. Savignat.

Commission départementale de protection des mineurs à l'occasion des vacances scolaires et des loisirs : M. Gauthé.

Commission de surveillance des colonies de vacances : MM. le Dr Signé, Depierreux, le Dr Berrier, Mlle le Dr Fié, MM. Petit, Perronnet.

Association "Nièvre-tourisme" : MM. le Dr Barbier, le Dr Signé, Gontard, Bernigaud, Chaigneau, Clément, Depierreux, Saury, Lepère, Perronnet, le Dr Monnerot, Gauthé, Theuriot, le docteur Berrier, le docteur Benoist, Barreau, Charleuf.

Commission d'achat d'oeuvres d'art : MM. Chaigneau, Saury, le Dr Berrier.

Conseil de perfectionnement du centre public d'orientation professionnelle : M. Aubois.

Comité de direction du centre régional de documentation scolaire et professionnelle : M. Besson

Commission départementale de l'action touristique : M. le Dr Barbier.

Association régionale du Morvan : M. Saury.

Commission départementale des bourses nationales d'études : M. Petit.

Conseil d'administration de l'association "Maison de la culture" à Nevers : MM. Bernigaud et le Dr Benoist.

Comité départemental de l'inventaire des monuments et richesses artistiques de la France : Titulaire, M. Savignat ; suppléant, M. le Dr Barbier.

Commission chargée des questions de transports scolaires : MM. Clément, Depierreux, Barreau, Lepère, Petit.

IV - Agriculture - Commerce - Industrie

Comices agricoles : chaque année sera désigné comme titulaire le conseiller général du canton où se déroule le comice.

Conseil de perfectionnement de l'école d'enseignement ménager agricole de Plagny : MM. Gontard, Bernigaud.

Conseil d'administration du Groupement de défense sanitaire du cheptel nivernais : MM. Gauthé, Clément, titulaires : M. Bernigaud, suppléant.

Commission départementale de constatation des salaires normaux et courants : MM. Aubois, Depierreux.

Comité de gestion du fonds de solidarité des houillères du bassin de Blanzay : M. Perronnet

Conseil d'administration des houillères du bassin de Blanzay : M. Perronnet.

Commission d'enquête pour la défense de la forêt morvandelle : MM. le Dr Signé, Barreau, Mitterand.

Commission technique sanitaire agricole : M. Clément.

Comité départemental de l'enseignement et de formation professionnelle agricole : MM. Savignat, titulaire, Gontard, suppléant.

Commission consultative départementale des bourses de l'enseignement agricole :
MM. Savignat, Gontard.

Commission administrative du service départemental d'entretien des réseaux d'eau ruraux :
MM. le Dr Benoist, Barreau, Besson, Savignat.

Commission de recensement des votes aux élections à la Chambre de métiers : MM. Petit,
Perronnet.

Comité départemental de développement agricole : M. Savignat.

Conseil d'action et de perfectionnement du foyer du progrès agricole de Clamecy : M. le Dr
Barbier.

Conseil d'action et de perfectionnement du foyer du progrès agricole de Cosne : M. Clément.

Commission départementale des structures agricoles : M. Savignat, titulaire ; M. Theuriot,
suppléant.

Comité départemental d'expansion économique :

M. le docteur Berrier : Au cours de la dernière séance extraordinaire du Comité départemental
d'expansion économique il a été décidé de porter à 9 le nombre des con-
seillers généraux appelés à siéger au sein de ce comité. Nous avons donc
à désigner cinq membres supplémentaires.

M. le Président : Il va de soi que MM. le Dr Berrier et Bernigaud qui ont été chargés du rapport
devraient entrer dans ce comité. J'ai reçu également les candidatures de
MM. Theuriot, Saury et le docteur des Etages.

M. Clément : J'avais cédé ma place à M. Savignat du fait qu'il faisait partie du comité
régional d'expansion économique. Il paraissait logique que le même conseil-
ler fasse partie des deux comités. Puisqu'il n'y a plus d'objection, je pose
à nouveau ma candidature.

M. Saury : Je cède volontiers ma place à M. Clément.

M. le Président : Dans ces conditions, le comité départemental d'expansion économique
serait composé de MM. le Dr Barbier, le Dr Benoist, Chaigneau, Clément,
le Dr Berrier, Bernigaud, Theuriot, Saury, le Dr des Etages.

M. Clément : Comité régional d'expansion économique :

M. le Président : Je cède ma place à M. Saury.

M. Bernigaud : Il doit exister un rapport entre le comité régional d'expansion économique
et la commission de développement économique régional.

M. le Président : M. Saury est notre représentant au sein de l'association du Morvan. En
effet, il ne serait pas normal que cette association soit coupée du
Comité régional d'expansion économique puisque le Morvan s'étend sur les
quatre départements de la région.

Le comité régional d'expansion économique serait donc composé
MM. Saury, Chaigneau, Savignat et le Dr Barbier.

M. Clément : Commission de développement économique régional : MM. Mitterand, le Dr Benoist.

Commission départementale d'équipement :

1ère section (équipement scolaire, culturel et sportif) : MM. Besson, Clément et, à titre consultatif, pour l'examen du plan d'équipement sportif et socio-éducatif : M. Barreau.

2ème section (équipement sanitaire et social) : MM. le Dr Monnerot, Lepère.

3ème section (équipement agricole, forestier et rural) : MM. Gontard et Savignat.

4ème section (transports, communications et tourisme) : MM. Bernigaud, Depierreux, et, à titre consultatif, pour l'examen des questions touristiques : M. Barreau.

5ème section (équipement urbain, constructions, postes et télécommunications et autres équipements publics) : MM. Bernigaud, Perronnet

Commission d'étude sur l'organisation de la pêche : MM. Bernigaud, le Dr Barbier, Theuriot, Petit, Charleuf, Barreau, le Dr des Étages.

Commission de l'aéroport de Nevers-Fourchambault : MM. le Dr Barbier, Bernigaud, Besson, Chaigneau.

Comité d'études et de recherches pour la décentralisation industrielle : MM. le Dr Benoist, Depierreux, Besson, Charleuf, Barreau, Clément.

Commission chargée d'établir des contacts avec le groupement d'activité économique Berry-Nivernais-Bourbonnais : MM. Mitterand, le Dr des Etages, Bernigaud, le Dr Benoist, Besson.

Conseil d'administration du lycée agricole de Magny-Cours : MM. Savignat, Theuriot, Gontard.

Commission technique consultative de la gare routière publique de voyageurs de Nevers : MM. Petit, titulaire, M. Bernigaud, suppléant.

V - Divers

Commission administrative d'incendie : titulaires, MM. Martinet, Charleuf, Petit ; suppléants, MM. le Dr Berrier, Theuriot, Barreau.

Commission départementale de sécurité : M. Martinet.

Commission spéciale de lutte contre les incendies de forêts : MM. Petit, Charleuf.

Commission de surveillance de la maison d'arrêt de Nevers : M. Martinet.

Commission spéciale des Settons : MM. le Dr Benoist, Lepère, Saury.

Commission départementale de réforme des agents des collectivités locales :
Titulaires, MM. Chaigneau, Depierreux ; suppléant : M. Martinet.

Commission d'examen des comptes départementaux : MM. Theuriot, Chaigneau, Petit.

Commission de lutte contre le rat musqué : M. Clément.

Commission de sauvegarde des libertés locales : MM. Mitterand, le Dr Benoist,
le Dr des Etages, Lepère, Besson.

Commission consultative départementale de la protection civile : MM. Lepère, Petit,
titulaires ; M. Perronnet, suppléant.

Commission départementale de la circulation : M. Perronnet.

Commission spéciale du circuit automobile de Magny-Cours : MM. Chaigneau, le Dr
Benoist, Auboïs, Gontard, le Dr Barbier, Petit.

Conférence régionale des P. et T. : M. Petit.

Conseil départemental du service départemental de l'office national des anciens
combattants et victimes de la guerre : M. Perronnet.

Commission chargée de suivre l'aménagement touristique et sportif du Morvan : MM. le
Dr Benoist, Lepère, Barreau, le Dr Barbier, Saury.

- M. Bernigaud : La commission spéciale du circuit automobile de Magny-Cours n'a plus sa raison d'être.
- M. le Président : Chaque fois que le Conseil général participe à un financement quelconque, il existe une commission de contrôle.
- M. Bernigaud : Le Cercle de la voile n'est pas soumis à une commission spéciale.
- M. Lepère : Cependant un rapport m'a été demandé en ce qui concerne le cercle de la voile de l'étang de Baye. Je l'ai adressé à M. le Préfet en temps voulu.
- M. Theuriot : Je peux ajouter qu'il existe également une commission pour le cercle nivernais de la voile et une autre pour l'aéroclub du nivernais. Je demande que ces deux commissions soient mentionnées dans cette nomenclature. Celle qui y figure est la commission de l'aéroport de Nevers-Fourchambault, ce qui est différent de l'aéroclub.
- M. le Président : Qui serait candidat pour faire partie de la commission de l'aéroclub ? M. Theuriot en est le rapporteur. Il faudrait désigner deux autres de nos collègues. Je propose MM. Chaigneau et le Dr Benoist.
- M. Charléuf : Pourquoi toutes commissions de surveillance. Ne serait-il pas plus simple de désigner une seule commission qui serait chargée de surveiller l'emploi des subventions accordées par le Conseil général ?
- M. le Président : J'ai l'intention de vous faire une proposition de réorganisation dans ce sens. A la session du mois de mai, je vous proposerai de simplifier ce système de surveillance.

En ce qui concerne le cercle de la voile, je vous propose de désigner, en plus de M. Lepère rapporteur, deux membres de notre assemblée, par exemple MM. le Dr Berrier et Saury.

M. Bernigaud : Je signale également que la désignation d'une commission pour les plans d'eau sur la Loire à la demande de M. le Préfet est toujours en suspense.

M. le Président : C'est l'un des projets auxquels nous tenons beaucoup mais je me demande s'il ne vaut pas mieux désigner un rapporteur dont le rôle serait à la fois plus commode et plus actif.

M. Bernigaud : Cette commission devait être chargée de prendre contact avec les élus berrichons.

M. le Président : En faites-vous partie ?

M. Bernigaud : Cette commission n'est pas désignée.

M. le Président : Je propose que M. Bernigaud soit désigné comme rapporteur et que lui soient adjoints M. le Dr Benoist, M. le Dr des Etages et, le cas échéant, M. le Dr Monnerot.

M. Perromet : Je demande la création d'une commission d'examen des travaux de grosses réparations aux bâtiments scolaires.

M. le Président : Il existe déjà une commission de contrôle et d'examen des travaux. Pourquoi en créer une de plus ?

M. Perromet : Cette commission serait spécialement chargée d'examiner les travaux de grosses réparations aux locaux scolaires.

M. le Président : Au lieu de désigner une deuxième commission, je vous propose d'ajouter M. Depierreux aux membres de la commission de contrôle et d'examen des travaux.

Personne ne demande plus la parole ? . .

Sous réserve des observations qui ont été faites, la liste proposée est adoptée.

(M. Chaigneau, vice-président, remplace M. Mitterand au fauteuil de la présidence).

CHANGEMENT D'AFFECTATION D'UN EMPRUNT DE
700 000 F CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE AUTONOME
DES RETRAITES : "LA FRANCE MUTUALISTE"

Rapport de M. le Préfet :

Au cours de sa séance du 12 janvier 1965 votre Assemblée a décidé de contracter un emprunt de 700 000 F auprès de la Caisse d'Aide à l'Équipement des collectivités locales, pour financer les travaux de construction d'une caserne de gendarmerie à Fourchambault.

Ce prêt n'ayant pu être réalisé en temps utile, vous m'avez autorisé au cours de votre séance du 1er juillet 1969, à faire appel, à la Caisse Autonome des Retraités : "La France Mutualiste". Cet établissement m'a donné son accord pour consentir au cours du 1er semestre de l'année 1970, un prêt de 700 000 F amortissable en 15 ans, au taux de 8,75 pour cent et destiné à financer les travaux de construction d'une caserne de gendarmerie à Fourchambault dont le coût devait primitivement être couvert par une participation de la Caisse d'Aide à l'Équipement des Collectivités Locales.

Mais, entre temps, ce dernier organisme a également accordé au Département l'emprunt qui lui avait été demandé et a effectué deux premiers versements de 60 000 et 300 000 chacun.

De ce fait, la construction de la Caserne de Gendarmerie à Fourchambault est couverte par un double financement. Il serait possible évidemment de refuser l'emprunt consenti par "La France Mutualiste" qui n'est pas encore versé, mais étant donné les charges qui pèsent sur le budget départemental, j'ai pensé que cet emprunt pourrait être affecté à d'autres travaux dont la réalisation est projetée et en particulier aux travaux d'agrandissement de la Préfecture.

La Caisse autonome "La France Mutualiste" que j'ai consultée sur ce point m'a donné son accord. Le montant de l'annuité à rembourser s'élève à 85 563,66 F.

Je vous serais obligé de bien vouloir délibérer sur cette affaire, et si vous estimez que ce prêt doit être réalisé dans les conditions que je viens de vous exposer, m'autoriser à signer au nom du Département, le contrat à intervenir.

Rapport de M. Besson :

Au nom de la 1ère Commission, donne avis favorable pour contracter les deux emprunts -

- sous réserve que l'emprunt contracté à la "France Mutualiste" constitue une réserve à utiliser, soit pour l'aménagement des locaux de la Préfecture, soit pour tous autres travaux présentant un caractère d'urgence.

- en outre souhaiterait, que compte tenu du taux élevé de l'intérêt, le Ministre de la Guerre, reconsidère le montant des loyers

M. Besson, rapporteur : Cet emprunt avait pour but de couvrir les frais de réalisation d'une caserne de gendarmerie à Fourchambault. Entre temps, un emprunt a été réalisé auprès de la Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales. De ce fait, la construction de cette caserne est couverte par un double financement.

Le Conseil général a la possibilité de refuser l'emprunt consenti par "La France mutualiste" amortissable en quinze ans au taux de 8,75 pour cent, ou de conserver cet emprunt pour l'affecter à d'autres travaux.

Après en avoir discuté, la première Commission a décidé de donner un avis favorable à la réalisation de ces deux emprunts sous réserve que l'emprunt consenti par "La France mutualiste" constitue une réserve à utiliser soit pour l'aménagement des locaux de la préfecture soit pour tous autres travaux présentant un caractère d'urgence.

En outre, elle souhaiterait que, compte tenu du taux (élevé de l'intérêt - 8,75 pour cent - le ministre des armées reconsidère le montant des loyers de la caserne de gendarmerie.

M. le Préfet : Je dois vous signaler un élément de dernière heure. Il semble que je réussirai, dans le mois qui vient, à obtenir une subvention, minime certes, mais intéressante pour la construction de l'aile nouvelle de la préfecture. Cette subvention nous ouvrira droit à un emprunt, ce qui modifiera notre projet de financement dans les conditions que nous avons d'ailleurs souhaitées puisqu'il paraissait anormal d'amortir uniquement sur les centimes départementaux une construction d'aussi longue durée alors que nous empruntons pour réaliser des travaux de moins longue durée comme les grosses réparations ou la réfection de chemins départementaux.

Compte tenu de cette possibilité d'obtenir un emprunt que j'évalue à 100 millions d'anciens francs, si nous décidons de conserver l'emprunt qui primitivement était destiné à la construction d'une caserne de gendarmerie à Fourchambault. Je propose que cette affectation soit intitulée "Bâtiments départementaux" de façon que nous disposions d'une masse de manoeuvre suffisante puisqu'à la décision modificative n° 1 M. l'architecte départemental présentera des propositions qui seraient couvertes par cette affectation. De cette façon, nous n'aurions pas à modifier l'affectation de cet emprunt.

M. le Rapporteur : Dans ces conditions, les conclusions de mon rapport doivent-elles être modifiées dans ce sens ?

M. le Préfet : Je vous le demande.

M. le Président : Les conclusions du rapport, ainsi modifiées, sont adoptées.

CHEMIN DEPARTEMENTAL N° 17 - RECTIFICATION DU TRACE ENTRE LES HAMEAUX DE PREFONTAINES ET SOMMEE - REPONSE A UN VOEU

Rapport de M. le Préfet :

Au cours de votre séance du 14 janvier 1970, vous avez émis le voeu que soit inscrite en priorité au programme de 1970, la rectification du chemin départemental n° 17 entre les hameaux de Préfontaines et Sommee.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître que compte tenu de l'inscription complémentaire au chapitre 901 du budget de 1970 que vous avez décidée, il sera donné satisfaction à ce voeu.

Le dossier est à l'étude et les travaux seront adjugés en 1970.

Rapport de M. Barreau :

La 2ème Commission donne acte de la réponse de Monsieur le Préfet.

DESIGNATION DES MEMBRES A LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DES
OPERATIONS IMMOBILIERES ET DE L'ARCHITECTURE

Rapport de M. le Préfet :

Le décret n° 69-852 du 28 août 1969 portant déconcentration et unification des organismes consultatifs en matière d'opérations immobilières, d'architecture et d'espaces protégés, institue auprès du Préfet de chaque département une Commission départementale des Opérations Immobilières et de l'Architecture.

Cette nouvelle commission remplace la Commission départementale de Contrôle des Opérations Immobilières poursuivies par les Services publics ou d'intérêt public ainsi que le Comité départemental des Constructions Scolaires, elle reprend également à la Commission départementale des Sites une part des attributions qui lui étaient précédemment dévolues.

Le Conseil Général avait désigné comme membres de la Commission départementale de Contrôle :

1° - en qualité de représentant du Conseil Général :

M. Bouiller, Conseiller Général,

2° - en qualité de Maire d'une commune autre que celui du chef-lieu du département :

M. Faulquier, Maire de Cervon,

La nouvelle Commission, aux termes de l'article 30 du décret précité, doit également comprendre parmi ses membres, et à la désignation du Conseil Général :

- un conseiller Général,

- un maire, autre que celui du chef-lieu du département.

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir procéder à la désignation du Conseiller Général et du Maire chargés de siéger à la Commission dont il s'agit.

Rapport de Mlle Fié :

Votre 3ème Commission vous propose :

M. Aubeis - en qualité de représentant du Conseil Général.

M. Faulquier - en qualité de maire de Cervon.

PROGRAMME DE MODERNISATION ET D'EQUIPEMENT DE L'AGGLOMERATION
DE NEVERS - DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL GENERAL
POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ETUDE

Rapport de M. le Préfet :

Dans le cadre des instructions données par M. le Commissaire Général du Plan pour la préparation du 6ème plan, il est prévu que divers travaux seront effectués au niveau des principales agglomérations

et qu'en particulier sera dressé, dans toutes les agglomérations de plus de 50 000 habitants, un "Programme de Modernisation et d'Équipement" qui comporte, d'une part, des perspectives de développement à moyen terme et à long terme, d'autre part, un programme proprement dit d'équipement à moyen terme, sur la durée du 6ème plan, établi en cohérence avec les perspectives de développement et les possibilités locales.

En ce qui concerne la Nièvre, l'agglomération de Nevers, seule, est intéressée par ces études et, pour les mener à bien, une Commission locale a été instituée conformément aux directives du Commissariat Général du Plan ; placée sous ma présidence, elle comprend notamment les représentants des collectivités locales concernées et les Chefs des Services départementaux compétents en matière d'économie et d'équipement.

Au sein de cette Commission, siège votre collègue M. Savignat, Vice-Président du Conseil Général, qui faisait déjà partie d'une commission similaire constituée en 1965, pour l'étude, menée dans le cadre du 5ème plan, d'un programme simplifié de modernisation et d'équipement de l'agglomération de Nevers.

Lors d'une réunion tenue le 26 novembre dernier par la Commission locale, les participants ont décidé de demander qu'un second représentant du Conseil Général soit désigné pour participer aux travaux de cet organisme.

Je vous serais obligé de bien vouloir procéder à cette désignation.

Rapport de M. Gauthé :

Votre 2ème Commission désigne Monsieur Bernigaud comme second représentant du Conseil Général, pour participer aux travaux de cet organisme, Monsieur Savignat fait déjà partie de cette commission similaire constituée en 1965, pour l'étude, menée dans le cadre du 5ème Plan, d'un programme simplifié de modernisation et d'équipement de l'Agglomération de Nevers.

Avis favorable de votre 2ème Commission.

Adopté.

COMITE DEPARTEMENTAL DES CONSTRUCTIONS SCOLAIRES DESIGNATION D'UN MAIRE EN QUALITE DE MEMBRE DE CET ORGANISME

Rapport de M. le Préfet :

En application des dispositions du décret n° 57-629 du 21 mai 1957, portant réorganisation du Comité Départemental des Constructions Scolaires, deux Maires - dont celui du Chef-lieu et un autre désigné pour trois ans par le Conseil Général - doivent figurer parmi les membres composant cet organisme.

Au cours de sa session de janvier 1967, votre Assemblée avait choisi, à ce titre, M. le Docteur Barbier, Maire de Clamecy.

Le mandat de l'intéressé arrivant à expiration, je vous serais obligé de bien vouloir soit, le cas échéant, le lui renouveler pour une autre période de trois années, soit, désigner un autre Magistrat Municipal pour siéger au sein du Comité.

Rapport de M. Clément :

Avis favorable pour renouveler le mandat du Docteur Barbier.

**CONSTRUCTION NEUVE D'UN C. E. G. A CORBIGNY
INSCRIPTION AU VIÈME PLAN - REPONSE A UN VOEU**

Rapport de M. le Préfet :

Au cours de votre séance du 14 janvier 1970, vous avez adopté un voeu demandant la construction d'un C. E. G. neuf à Corbigny et sollicitant son inscription au VIème plan.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le C. E. G. de Corbigny figure au VIème plan mais pour un agrandissement seulement.

J'ai demandé à M. le Ministre de l'Education Nationale d'envisager la possibilité de réexaminer la carte scolaire afin que soit prévue à Corbigny une construction neuve et non un agrandissement.

Je ne puis préjuger la décision qui sera prise en cette affaire, à l'issue de l'examen qui en sera fait par les Services compétents.

Il est bien évident en toute hypothèse que, dans le cadre de cette éventuelle révision de la carte scolaire, les projets qui y sont déjà inscrits auront priorité sur ceux qui pourraient y être éventuellement ajoutés.

Rapport de M. Clément :

La 3ème Commission donne acte à M. le Préfet de la réponse faite au voeu qui a été adopté par notre Assemblée.

**ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE - CONSTRUCTION D'UN 4ème
C. E. S. A NEVERS - REPONSE A UN VOEU**

Rapport de M. le Préfet :

Au cours de votre séance du 14 janvier 1970, vous avez adopté un voeu sollicitant mon intervention auprès de M. le Ministre de l'Education Nationale pour que soit construit, à Nevers, un 4ème C. E. S. en vue de la rentrée de 1970.

Je vous rappelle que ce C. E. S. n'est pas programmé au titre du VIème plan.

Il s'agit donc d'obtenir une décision exceptionnelle dont je ne suis pas sûr qu'elle puisse intervenir dans le sens que vous souhaitez pour l'année 1970. Néanmoins, je tiens à préciser que, d'ores-et-déjà, sur le plan régional, le projet en cause est classé en tête de ceux à réaliser en 1971.

J'ai néanmoins saisi le Ministère à plusieurs reprises de la situation scolaire à Nevers dans le premier cycle du second degré et, en dernier lieu, par lettre du 7 octobre 1969, j'ai demandé qu'une décision soit prise rapidement afin que puisse être construit prochainement un quatrième C. E. S. 900 dans l'enceinte du Lycée Jules Renard à Nevers, dont l'effectif est déjà pléthorique et où se trouve un terrain disponible.

En novembre dernier, j'ai obtenu une audience du Ministre pour l'entretenir personnellement de cette question et secondé une démarche identique de M. le Maire de Nevers.

Les arguments en faveur d'une construction la plus rapide possible ont été retenus et l'on peut actuellement raisonnablement penser que dans la mesure où les résultats du plan d'assainissement financier arrêté par le Gouvernement le permettront, M. le Ministre de l'Education Nationale s'efforcera de dégager des crédits de l'exercice 1970, sur le Fonds d'Action Conjoncturelle de façon à ce que le 4ème C. E. S. puisse être construit cette année si possible.

Rapport de M. des Etages :

La 3ème Commission donne acte à M. le Préfet de la réponse faite au vœu précédemment adopté. Elle souhaite que les fonds soient rapidement dégagés afin de réaliser cette construction.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DESIGNATION DE QUATRE CONSEILLERS GENERAUX

Rapport de M. le Préfet :

Les Conseils départementaux de l'Enseignement Primaire doivent, par application des textes en vigueur, et notamment de la loi organique du 30 octobre 1886, comprendre parmi leurs membres, quatre Conseillers Généraux, désignés par leurs collègues pour une durée de 3 ans.

Au cours de votre première session extraordinaire de 1966, vous aviez désigné MM. Bouillier, Martinet et Hostier, ainsi que M. le Docteur Laurent remplacé depuis par M. Theuriot.

Leur mandat arrivant à expiration, je vous serais obligé de bien vouloir procéder à la désignation des quatre Conseillers Généraux appelés à représenter l'Assemblée départementale au sein du Conseil départemental de l'Enseignement primaire.

Rapport de M. Clément :

Votre 3ème Commission vous propose de désigner :

MM. Auboiss
Besson
Martinet
Theuriot

Adopté.

RETABLISSEMENT DES COURS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE
A MOULINS-ENGIJBERT - REPOSE A UN VOEU

Rapport de M. le Préfet :

Au cours de votre deuxième session ordinaire de 1969, en séance du 21 octobre, vous avez adopté un voeu demandant le rétablissement des Cours d'enseignement agricole à Moulins-Engilbert.

M. l'Inspecteur d'Académie, que j'avais saisi de ce voeu, m'a fait connaître qu'il ne pouvait en aucun cas être procédé au rétablissement de ces Cours.

Les Cours d'enseignement agricole sont supprimés en application de la Loi sur la prolongation de la scolarité obligatoire de 14 à 16 ans, votée par le Parlement en 1967.

Le petit nombre d'élèves escompté dans le Cours considéré ne permet pas de demander la création d'un Cours professionnel agricole ou d'un cours polyvalent rural à Moulins-Engilbert.

Rapport de M. Clément :

La 3ème Commission donne acte à M. le Préfet de sa réponse à un voeu précédemment adopté.

MAINTIEN DE L'ECOLE MENAGERE AGRICOLE POUR LES FILLES
ET DU COURS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE POUR LES GARCONS A LORMES
REPOSE A UN VOEU

Rapport de M. le Préfet :

Au cours de votre deuxième session ordinaire de 1969, en séance du 21 octobre, vous avez adopté un voeu demandant le maintien à Lormes de l'Ecole ménagère agricole pour les filles et du Cours d'enseignement agricole pour les garçons.

Sur le premier point, M. l'Inspecteur d'Académie que j'avais saisi de ce voeu m'a fait connaître que l'Ecole Ménagère agricole de Lormes a été conservée au titre de l'année scolaire 1969-1970 par mesure de bienveillance et afin d'assurer la jonction possible avec de nouvelles structures pour les élèves de plus de 16 ans, les autres devant être accueillis par les classes pratiques du C. E. G. de Lormes.

Le maintien de l'Ecole Ménagère ne pourra aller au delà de la fin de l'année scolaire 1969-1970.

En ce qui concerne le Cours agricole destiné aux garçons il a été supprimé à la rentrée de 1967.

La Section d'Education Professionnelle créée a également disparu à la rentrée de 1969, compte tenu des instructions ministérielles.

Rapport de M. Chaigneau :

Acte est donné à M. le Préfet de sa réponse.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES HOPITAUX, HOSPICES
ET MAISONS DE RETRAITE DU DEPARTEMENT

Rapport de M. le Préfet :

Au cours de ses sessions de mars 1964, janvier 1965 et janvier 1968, le Conseil Général a procédé à la nomination de ses membres au sein des commissions où l'assemblée départementale est représentée ou au renouvellement de leur mandat.

Je vous donne ci-dessous les noms de vos délégués élus à ces dates :

Commission administrative des Hôpitaux de :

Decize : M. Perronnet
Nevers : M. Bernigaud
La Charité-/-Loire : M. Martinet
Chateau-Chinon : M. le Dr Bondoux
Clamecy : Mme Chatillon, rue des Druyes - Clamecy
Cosne-/-Loire : M. Louis Foing, rue St Agnan - Cosne

Hôpitaux ruraux

Donzy : M. Léon Etave
Lormes : M. Gustave Pfister

Hospices

Achun : M. Pierre Pessin, à Chatillon-en-Bazois
Luzy : M. Pierre Colas, Maire de Semelay
Moulins-Engilbert : M. Hubert Boillereau, expert agricole
St-Pierre-le-Moutier : M. Louis Bouillier
Varzy : M. Pierre Savignat

Maisons de retraite

Cercy-la-Tour : M. Pierre Charleuf
St Benin d'Azy : M. le Dr Dubois

Je vous serais obligé de bien vouloir vous prononcer sur l'opportunité de la prorogation du mandat confié à ces délégués ou de leur remplacement éventuel.

Je vous indique, à toutes fins utiles, que le décret n° 61-219 du 27 février 1961, modifiant l'article 16 du décret 58-1 202 du 11 décembre 1958, stipule :

"Ne peuvent être membres de la Commission administrative :

- 1°) toute personne ayant un intérêt direct ou indirect dans la gestion d'un établissement de soins privé à titre lucratif,
- 2°) les fournisseurs (I), entrepreneurs, fermiers de l'établissement et les agents rétribués de celui-ci, à l'exception, pour ces derniers, des médecins, chirurgiens ou spécialistes de l'établissement".

Ce même décret annule l'impossibilité pour un Conseil Général de nommer comme délégué un Conseiller Municipal de la commune dont relève l'établissement.

Rapport de M. Clément :

Votre 3ème Commission vous propose de nommer :

M. le Dr Signé à la Commission Administrative de l'Hôpital de Château Chinon.

Me Fity à la Commission Administrative de l'Hôpital Rural de Donzy

M. Aubois à l'Hospice de St-Pierre-le-Moutier

M. Saury à la Commission Administrative de la Maison de Retraite de St-Benin-d'Azy,

(le reste sans changement)

Adopté.

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES SITES, PERSPECTIVES ET PAYSAGES
DESIGNATION D'UN CONSEILLER GENERAL EN REMPLACEMENT
DE M. LE DOCTEUR DUBOIS

Rapport de M. le Préfet :

Au cours de votre séance du 14 janvier 1970 vous avez renouvelé le mandat de M. le Docteur Berrier et de M. le Docteur Dubois au sein de la commission départementales des Sites, Perspectives et Paysages.

Le décès de M. le Docteur Dubois appelle la désignation de son remplaçant pour représenter votre Assemblée dans la Commission en cause.

Je vous serais obligé de bien vouloir statuer sur cette désignation.

Rapport de M. Clément :

Votre 3ème Commission vous propose de désigner MM. le Docteur Berrier et Saury.

Adopté.

COMMISSION DE CLASSEMENT DES CANDIDATURES A UN DEBIT DE TABAC
DESIGNATION D'UN MEMBRE PAR LE CONSEIL GENERAL

Rapport de M. le Préfet :

Aux termes de l'article 1er du décret du 17 mars 1874, la Commission instituée au chef-lieu

de chaque département pour examiner et classer les demandes relatives à la concession de débits de tabac de 2ème classe comprend un membre du Conseil Général désigné chaque année à sa première session annuelle.

Je vous serais obligé, dans ces conditions, de bien vouloir désigner un Conseiller Général pour faire partie de cette Commission.

Je crois devoir vous rappeler qu'aux termes de l'article 1er précité un membre de l'Assemblée départementale ne peut être réélu trois années après l'expiration de son mandat.

M. Depierreux, M. le Dr Berrier et M. Charleuf ne sont pas éligibles, ayant siégé respectivement en 1967, 1968 et 1969.

Rapport de M. Clément :

M. Barreau représentera le Conseil Général au sein de la Commission de classement des candidatures à un débit de tabac.

Adopté.

DATE DE LA PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1970

Rapport de M. le Préfet :

Je vous serais obligé de bien vouloir fixer la date de votre première session extraordinaire au cours de laquelle pourra être soumis le projet de décision modificative n° 1 pour l'exercice 1970.

L'ouverture de cette session pourrait utilement se situer vers la fin de la première quinzaine de mai prochain.

Rapport de M. Clément :

Votre 3ème Commission vous propose de laisser le soin de fixer la date de la 1ère session extraordinaire de 1970 à la commission départementale.

LUTTE CONTRE LE RAT MUSQUE

Rapport de M. le Préfet :

Lors de votre 3ème Session Extraordinaire de 1969, vous aviez envisagé de supprimer le poste de garde-piègueur, celui-ci n'ayant pu, malgré son dévouement et sa compétence, empêcher l'invasion des rats musqués dans l'ensemble du Département.

Or, il convient de remarquer que cet agent doit avant tout, par ses interventions, servir d'exemple dans la lutte à entreprendre. Mais, à lui seul, il ne peut en assurer toute la charge. Le rôle des groupements de défense doit rester déterminant afin d'organiser la lutte sur les terrains des particuliers. De plus, en cas de décision nouvelle, il serait difficile, sinon impossible de pourvoir au remplacement de ce garde-piègueur.

Nous vous proposons donc de surseoir à son licenciement et de lui demander de concentrer ses efforts au cours des prochains mois sur un objectif défini : le Canal du Nivernais dans sa portion comprise entre Decize et l'Étang de Baye et dont la protection intéresse le Département au premier chef.

En ce qui concerne l'emploi des anticoagulants, le Ministre de l'Agriculture a homologué récemment, à titre provisoire, deux spécialités :

- l'une, le Ramustox¹¹ présenté sous forme d'appâts à base de coumatène prêt à l'emploi,
- l'autre, le "Caïd" qui est un concentrat huileux de chlorophacinone utilisé à la préparation d'appâts empoisonnés.

L'Inspecteur Départemental de la Protection des Végétaux pourra maintenant en suivre la mise en oeuvre sur ce terrain limité des rives du canal, ce qui permettra de mieux contrôler l'efficacité du traitement.

Je vous propose d'affecter à l'acquisition des produits nécessaires la somme de 1 000 F primitivement réservée au versement de primes pour les piégeurs bénévoles.

Le bilan des résultats obtenus pourra vous être présenté avec précision d'ici la fin de l'année.
Rapport de M. Clément :

Votre 3ème Commission vous propose d'adopter les conclusions au rapport de M. le Préfet.

M. Clément : Au cours de la dernière session du Conseil général, nous avons estimé que malgré la compétence et le dévouement du garde-piègueur l'invasion des rats musqués continuait à s'étendre dans le département. Nous avons alors pensé que la lutte devait être ou abandonnée ou intensifiée.

J'avais toujours dit que le piégeage ne pouvait pas, à lui seul, détruire les rats musqués. J'ai la conviction que l'emploi des anticoagulants était indispensable, mais jusqu'à maintenant nous ne disposions pas de produits homologués par le ministère de l'agriculture.

Or, M. Person vient de nous faire savoir qu'il existait maintenant des produits autorisés par le ministère de l'agriculture. Étant donné les ravages causés par les rats musqués, je vous propose, d'une part, de maintenir le garde-piègueur et, d'autre part, de voter un crédit de 1000 francs qui permettrait de faire des essais avec les anti-coagulants homologués par le ministère de l'agriculture.

M. Lepère : Ces anti-coagulants ont déjà été expérimentés. S'ils sont efficaces, je crains que de nouveaux essais ne retardent la lutte contre le rat musqué.

M. le Préfet : Il est entendu que le directeur départemental de l'Agriculture utilisera l'expérience de ses agents et prendra sur place, notamment avec les agents du canal, les contacts nécessaires pour faire une expérimentation de mise en place. C'est une affaire délicate qu'il faudra suivre de près au moment où il faudra avertir les propriétaires riverains et voir comment l'opération pourra être montée.

: Si cette opération peut réussir, car nous n'avons pas de doutes sur l'efficacité des anti-coagulants, le directeur départemental de l'Agriculture vous proposera un véritable plan dont le coût sera supérieur à 1 000 francs et qui supposera que nous obtenions le concours des collectivités locales, et en particulier des maires et de leurs agents, de façon à mettre sur pied une offensive de plus grande envergure.

Pour le moment, nous voulons limiter l'expérimentation à une opération pratique. J'ai demandé au directeur départemental de l'agriculture de prendre des contacts avec les fédérations de chasse et de pêche. C'est indispensable. Il faut que nous pensions à la protection de la faune qui nous reste dans le département et qui n'est pas toute nuisible.

Lorsque je disposerai de conclusions certaines et que nous aurons pu nous rendre compte que l'opération est maniable et instrumentable nous reviendrons devant vous.

M. le Président : Sous le bénéfice de ces observations, le rapport de M. Clément est adopté.

CHEMINS DEPARTEMENTAUX - CREDIT COMPLEMENTAIRE POUR REMISE EN ETAT A LA SUITE DES INTEMPERIES DE L'HIVER 1969-1970

MM. Petit et Perronnet déposent un voeu ainsi conçu :

Le Conseiller Général soussigné,

Considérant les dégradations importantes dans de nombreux endroits du réseau routier départemental, conséquences des intempéries de l'hiver,

Considérant que le crédit d'entretien normal peut se révéler insuffisant lorsqu'un inventaire des besoins immédiats sera établi,

Demande à M. le Préfet d'envisager la possibilité d'inscrire un crédit complémentaire à la Décision Modificative n° 1.

Adopté.

M. le Président : L'Assemblée reconnaît qu'un gros effort doit être fait sur la voirie départementale dans les limites des moyens financiers dont on peut disposer.

CELEBRATION DU VINGT-CINQUIEME ANNIVERSAIRE DE LA VICTOIRE - VOEU

MM. Perronnet et Besson déposent un voeu ainsi rédigé :

Les Conseillers Généraux soussignés,

Considérant que cette année sera le 25ème anniversaire de la victoire de 1945

Considérant le désir du monde combattent et victimes de guerre de célébrer dignement cet anniversaire,

Emettent le voeu que le 8 mai 1970 soit une journée fériée.

M. le Préfet

: Le Gouvernement n'a pas pu répondre favorablement à cette demande dans la mesure où il faut considérer que le mois de mai comporte un grand nombre de jours fériés et que le choc du freinage intensif de notre production pendant les mois de juillet et d'août pose un gros problème économique à la France alors que les vacances de la majorité de la population sont concentrées sur cette période de l'année.

Au surplus, les effectifs de la population active par rapport à la population totale sont en France notoirement inférieurs à ceux de nos concurrents du Marché commun.

Loin d'être insensibles au symbole que représente pour les anciens combattants de la dernière guerre l'érection du 8 mai en jour férié, nous devons être attentifs aux raisons que je viens de donner et comprendre la décision du Gouvernement qui, bien entendu, n'est pas une marque de dédain ou de négligence à l'égard de ces anciens combattants.

Il faut ajouter que du fait du calendrier le nombre des jours fériés pour raisons de ponts ou de fins de semaine a déjà augmenté de trois unités cette année.

Telles sont les raisons données par le conseil des ministres qui a examiné très sérieusement cette question. Le ministre des anciens combattants qui a soutenu cette position ne l'a pas fait sans regrets mais gouverner demande galemment de surmonter de temps à autre ce genre de contradiction.

BOURSES DEPARTEMENTALES NOUVELLES DISPOSITIONS D'ATTRIBUTION VOEU

MM. Lepère, Chaigneau, Gauthé, Petit, Charleuf et Depierreux ont déposé le voeu ainsi rédigé :

Les Conseillers Généraux soussignés,

Considérant que lors de la dernière séance de la Commission départementale l'attribution des bourses a présenté de très sérieuses difficultés :

- 1°) à la suite d'une insuffisance de crédits,
- 2°) d'une augmentation du nombre de dossiers,
- 3°) de l'insuffisance notoire des renseignements contenus dans les dossiers ne permettant pas à la commission d'apprécier la situation réelle des ressources des demandeurs,

Emettent le vœu que l'Administration préfectorale, dans les délais les plus courts, propose à l'Assemblée départementale des dispositions nouvelles permettant à la commission de juger en pleine connaissance de cause.

M. le Président : L'Assemblée est sans doute d'accord pour que ce vœu soit remis directement à l'administration préfectorale ?...

M. le Préfet : Il est un peu tard pour que, sur le plan budgétaire, une conclusion utile puisse être donnée à votre prochaine session, mais je pense que des conclusions sur le plan administratif pourront intervenir à la session de mai.

UTILISATION DE L'ENERGIE ELECTRIQUE MESURES DE RENFORCEMENT - VOEU

MM. Petit et Charleuf déposent un vœu ainsi conçu :

Les Conseillers Généraux soussignés,

Considérant les difficultés croissantes rencontrées par les usagers du Département quant à l'utilisation de l'énergie électrique,

Demandent que des mesures d'urgence soient prises notamment en ce qui concerne les renforcements.

M. le Président : Le vœu est renvoyé à la deuxième Commission.

HONORARIAT DES ANCIENS CONSEILLERS GENERAUX - VOEU

M. Chaigneau a déposé le vœu suivant :

Le Conseiller Général soussigné,

Emet le vœu que l'Honorariat soit conférée aux Conseillers Généraux qui ont cessé d'exercer leur mandat.

Que l'Assemblée départementale confie le soin à son Président assisté du Bureau d'arrêter toutes les dispositions utiles.

M. le Président : J'émetts le vœu que l'honorariat soit conféré aux conseillers généraux qui ont cessé d'exercer leur mandat selon certaines règles à déterminer.

Je propose que l'Assemblée départementale confie le soin à son président, assisté du bureau, d'arrêter toutes les prérogatives dont cet honorariat serait assorti.

Il n'y a pas d'opposition à l'adoption immédiate de ce vœu ?...

Le voeu est adopté.

CLOTURE DE LA SESSION

M. le Président : Personne ne demande plus la parole ?...

L'ordre du jour étant épuisé, je déclare close la première session ordinaire de 1970.

(La séance est levée et la session close à dix-neuf heures vingt cinq minutes.)

TABLE DES MATIERES

par ordre alphabétique

- B -

	<u>Pages</u>
Bourses départementales - Nouvelles dispositions d'attribution.....	50

- C -

Célébration du 25ème anniversaire de la victoire - Voeu.....	49
Changement d'affectation d'un emprunt de 700 000 F contracté auprès de la Caisse Autonome des Retraités "La France Mutualiste".....	38
Chemin départemental n° 17 - Rectification du tracé entre les hameaux de Préfontaines et Sommée - Réponse à un voeu.....	39
Chemins départementaux - crédit complémentaire pour remise en état à la suite des intempéries de l'hiver 1969-1970.....	49
Comité départemental des constructions scolaires - Désignation d'un Maire en qualité de membre de cet organisme.....	41
Commission Administrative des Hôpitaux, Hospices et Maisons de Retraite du Département.....	45
Commission départementale des Sites, Perspectives et Paysages - Désignation d'un Conseiller Général en remplacement de M. le Docteur Dubois.....	46
Commission de classement des candidatures à un débit de tabac - Désignation d'un membre par le Conseil Général.....	46
Conseil départemental de l'Enseignement Primaire - Désignation de 4 conseillers généraux.....	43
Construction neuve d'un C. E. G. à Corbigny - Inscription au VIème plan - Réponse à un Voeu.....	42

- D -

Date de la première session extraordinaire de 1970.....	47
Désignation de membres à la Commission Départementale des opérations Immobilières et de l'Architectue.....	40
Désignation des membres du Bureau du Conseil Général, de la Commission Départementale, des Commissions Intérieures de Travail et d'Etudes et des commissions administratives.....	6

- E -

Enseignement du second degré - Construction d'un 4ème C. E. S. à Nevers - Réponse à un voeu.....	42
--	----

- H -

Honorariat des anciens conseillers généraux - Voeu.....	51
---	----

- L -

Lutte contre le rat musqué.....	47
---------------------------------	----

- M -

Maintien de l'Ecole Ménagère agricole pour les filles et du Cours d'enseignement agricole pour les garçons à Lormes - Réponse à un voeu.....	44
--	----

- P -

Programme de modernisation et d'Equipement de l'agglomération de Nevers - Désignation d'un membre du Conseil Général pour siéger au sein de la Commission Locale d'Etude..	40
--	----

Rétablissement des cours d'enseignement agricole à Moulins-Engilbert - Réponse à un voeu.....	44
---	----

- U -

Utilisation de l'énergie électrique - Mesures de renforcement.....	51
--	----

Voeux :

Bourses départementales - Nouvelles dispositions d'attribution.....	50
Che mins départementaux - crédit complémentaire pour remise en état à la suite des intempéries de l'hiver 1969-1970.....	49
Célébration du 25ème anniversaire de la victoire.....	49
Honorariat des anciens conseillers généraux.....	51
Utilisation de l'énergie électrique - Mesures de renforcement.....	51